

Documents de travail sur la participation électorale et les pratiques de rayonnement

La participation des Autochtones aux élections
par Kiera L. Ladner et Michael McCrossan

La participation des jeunes Canadiens au processus électoral
par Paul Howe

La participation électorale des membres des communautés ethnoculturelles
par Livianna Tossutti

La participation électorale des personnes ayant des besoins spéciaux
par Michael J. Prince

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6
Tél. : 1-800-463-6868
Télec. : 1-888-524-1444 (sans frais)
ATS : 1-800-361-8935
www.elections.ca

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Tossutti, Livianna S., 1964-

La participation électorale des membres des communautés ethnoculturelles / Livianna Tossutti.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : The electoral participation of ethnocultural communities.

Comprend des références bibliographiques : p. 55-62

ISBN : 978-0-662-69825-8

N° de cat. : SE3-71/2007

1. Minorités — Suffrage — Canada.
2. Groupes ethniques — Suffrage — Canada.
3. Immigrants — Suffrage — Canada.
4. Suffrage — Canada.
5. Vote — Canada.
6. Canada. Parlement — Élections — Statistiques.
7. Sociologie électorale — Canada.
8. Indicateurs sociaux — Canada.
- I. Élections Canada.
- II. Titre.
- III. Titre : The electoral participation of ethnocultural communities.

JL193.T67 2007

324.6'208900971

C2007-980117-XF

© Directeur général des élections du Canada, 2007

Tous droits réservés

Imprimé et relié au Canada

EC 91009

Table des matières

Liste des tableaux.....	4
Avant-propos.....	5
Sommaire.....	7
Introduction.....	9
1. Revue de la littérature	11
1.1 Recherches au Canada.....	11
1.2 Recherches à l'échelle internationale.....	15
2. Méthodologie	19
3. Participation aux élections	23
4. Rayonnement auprès des électeurs	29
4.1 Droit de vote.....	29
4.2 Inscription des électeurs.....	30
4.3 Éducation civique des électeurs : le Canada dans le contexte international	32
4.4 Éducation des électeurs : un sondage pancanadien (élections infranationales).....	36
4.5 Jour du scrutin : perspectives internationale et canadienne	38
5. Conclusion et recommandations.....	41
6. Lacunes en matière de recherche	45
Sources	55
Bibliographie	55
Entrevues et pièces de correspondance personnelle	61
Sites Web	62
Annexe 1 – Tableau 7 – Information sur le modèle et le codage	63
Annexe 2 – Probabilité d'exercice du droit de vote à l'élection fédérale de 2004.....	65
Annexe 3 – Probabilité de participation à l'élection fédérale de 2004 : Information sur le modèle et le codage	67

Liste des tableaux

Tableau 1 – Taux de participation aux élections fédérales, provinciales et municipales – selon le lieu de naissance	46
Tableau 2 – Taux de participation aux élections fédérales, provinciales et municipales – selon le lieu de naissance et la race.....	47
Tableau 3 – Taux de participation – selon le lieu de naissance, la race et l’âge	48
Tableau 4 – Taux de participation aux élections fédérales – selon la première ascendance ethnique mentionnée	49
Tableau 5 – Taux de participation aux élections fédérales – selon la région du monde où sont nés les électeurs.....	50
Tableau 6 – Taux de participation aux élections fédérales – selon la confession religieuse.....	50
Tableau 7 – Taux de participation à l’élection fédérale de 2000.....	50
Tableau 8 – Participation aux élections – Enquête canadienne (élections nationales et infranationales)	52
Tableau 9 – Participation aux élections – Enquête internationale (élections nationales)	53

Avant-propos

Le Canada jouit de la meilleure forme de gouvernement : la démocratie. En effet, seul un système démocratique reconnaît l'égalité des personnes et protège leur valeur intrinsèque. Le bon fonctionnement de la démocratie dépend dans une large mesure de la participation au processus électoral.

La *Loi électorale du Canada* investit le directeur général des élections du pouvoir de mettre en œuvre des programmes d'information et d'éducation pour mieux faire connaître le processus électoral à la population, particulièrement aux personnes et aux groupes de personnes susceptibles d'avoir des difficultés à exercer leurs droits démocratiques. Ces programmes sont couramment appelés *initiatives de rayonnement*.

Élections Canada a donc préparé différentes stratégies de rayonnement pour sensibiliser les électeurs à l'importance de voter. À la lumière des résultats de ses recherches, Élections Canada a choisi de cibler quatre groupes d'électeurs qui sont moins nombreux à voter que le reste de la population et qui peuvent éprouver des difficultés à participer au processus électoral – à savoir les jeunes, les Autochtones, les membres des communautés ethnoculturelles et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Dans le but de mieux aiguiller sa stratégie et ses initiatives de rayonnement, Élections Canada a fait préparer quatre documents de réflexion à l'appui de son processus de collecte de renseignements, d'établissement d'un corpus de connaissances et d'actualisation des connaissances. L'étude sur la participation des jeunes électeurs a été préparée par Paul Howe (Université du Nouveau-Brunswick), celle sur les électeurs autochtones par Kiera L. Ladner (Université du Manitoba) et Michael McCrossan (Université Carleton) et celle sur la participation des électeurs ayant des besoins spéciaux par Michael J. Prince (Université de Victoria).

La présente étude, signée par Livianna Tossutti, professeure agrégée à l'Université Brock, porte sur la participation électorale des communautés ethnoculturelles du Canada. On y analyse des documents publiés récemment sur la participation électorale, et plus particulièrement celle des nouveaux arrivants et des communautés ethnoculturelles. Elle fait également le point sur les « pratiques exemplaires » de rayonnement auprès des électeurs de diverses juridictions – canadiennes et étrangères – ainsi que des enseignements qu'il y a lieu d'en tirer. Enfin, la présente étude relève des sujets qui pourraient faire l'objet de plus amples recherches et recommande quelques mesures susceptibles de nous aider à mieux joindre ces communautés.

Élections Canada publie avec intérêt la présente étude. Je saisis l'occasion pour remercier la professeure Tossutti pour son excellent travail et pour sa fidèle collaboration. Les observations et les conclusions formulées dans l'étude sont celles de l'auteure.

Je n'ai aucun doute que vous trouverez l'étude des plus intéressantes. Elle saura indubitablement enrichir le débat public sur les mesures à prendre pour faire augmenter la participation aux prochaines élections fédérales.

Le directeur général des élections du Canada,

Marc Mayrand

Sommaire

Au cours du XXI^e siècle, les immigrants et les membres des minorités ethnoculturelles pourraient constituer des segments de l'électorat en croissance. Il ne faut donc pas sous-estimer leur importance au regard du maintien de la démocratie au Canada. Dans plusieurs démocraties occidentales, on a remarqué des fluctuations des taux d'inscription et de participation des électeurs chez les groupes ethnoculturels et selon les pays d'origine de leurs membres. La plupart des études menées sur ce sujet ont démontré que le taux de participation des citoyens naturalisés est inférieur à celui des personnes nées dans le pays et que les électeurs admissibles originaires de certains groupes culturels non européens étaient moins susceptibles d'exercer leur droit de vote que les membres du groupe culturel majoritaire. Dans la présente étude, nous évaluerons si les électeurs du Canada nés à l'étranger et dans des États non européens ont eu le même taux de sous-participation aux élections fédérales de 2000 et de 2004.

Ces questions s'imposent en raison du déclin de la performance économique et de la détérioration des conditions du marché du travail pour les membres des minorités visibles nés au Canada et pour les nouveaux arrivants qui, dans bien des cas, viennent de régions autres que l'Amérique du Nord et l'Europe. Compte tenu des liens bien documentés entre la réussite socioéconomique et la participation aux élections, le contexte socioéconomique avec lequel doivent composer les nouveaux immigrants et leurs descendants peut les dissuader de participer pleinement à la vie démocratique canadienne.

La présente étude confirme que si le statut d'immigrant ne constitue pas un obstacle à la participation aux élections, celui de nouvel arrivant est associé à des taux de participation inférieurs. Les personnes ayant le droit de voter qui ont émigré au Canada depuis 1991 étaient beaucoup moins susceptibles d'exercer leur droit de vote aux élections de 2000, sans égard à leurs caractéristiques personnelles, à leurs ressources, à leur niveau d'intégration dans les réseaux familiaux et religieux, à leurs niveaux de confiance sociale et d'attachement au Canada. Pour tous les immigrants, les facteurs suivants étaient liés à un plus faible taux de participation aux élections : une brève période de résidence au Canada, la jeunesse, un faible revenu, des études secondaires, le célibat, un faible attachement au Canada et un niveau de confiance plus élevé face aux membres de leur famille.

À la lumière de ces constatations, nous avons formulé des recommandations dont l'objectif est de sensibiliser les membres de deux groupes qui présentent des risques de marginalisation sous l'angle de l'exercice du droit de vote : les nouveaux arrivants, plus particulièrement s'ils sont jeunes ou s'ils proviennent de milieux défavorisés et les membres des communautés ethnoculturelles non européennes chez qui nous avons relevé les plus faibles taux de participation aux élections, sans égard au pays de naissance. Ces recommandations s'inspirent d'initiatives prometteuses mises en place en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, en Australie, en Suède, en Colombie-Britannique et à Toronto.

Nous avons relevé des écarts importants quant à l'envergure des mesures prises par ces juridictions pour informer les électeurs nés à l'étranger et ceux qui font partie d'une minorité. D'une façon générale, les approches étaient influencées par les modèles de citoyenneté des pays d'origine des immigrants et par la taille des populations d'immigrants. Les approches de rayonnement variaient aussi passablement à l'échelon infranational. Le Canada occupe une place de leader sur l'échiquier international au regard de l'éducation des électeurs, quoique ses programmes actuels gagneraient à être révisés pour tenir compte des nouvelles réalités démographiques.

Cette étude comporte plusieurs recommandations visant à combler les lacunes en matière de recherche, dont la révision de la stratégie d'échantillonnage de l'Étude électorale canadienne, l'adoption de techniques de recherche plus qualitatives et quantitatives qui permettraient d'approfondir les facteurs communautaires et contextuels qui influent sur la participation aux élections des membres des communautés ethnoculturelles et qui faciliteraient l'évaluation des programmes, la création d'une base de données comparatives internationale et pancanadienne sur la participation des membres des sous-groupes de ces populations.

Introduction

Plusieurs démocraties occidentales ont observé des variations du taux d'inscription et de participation des électeurs liées à l'origine ethnoculturelle et au lieu de naissance. Dans la plupart des études consultées, nous avons constaté que les citoyens naturalisés sont proportionnellement moins nombreux à exercer leur droit de vote que les citoyens nés dans le pays et que les électeurs admissibles appartenant à certains groupes culturels non européens sont moins portés à se prévaloir de leur droit de vote que les membres du groupe culturel majoritaire (U.S. Census Bureau, 2004; Electoral Commission, octobre 2005; Togeby, 1999). Dans la présente étude¹, nous tenterons de voir si les électeurs canadiens nés à l'étranger, et plus particulièrement ceux provenant d'États non européens, se sont abstenus de voter dans une même proportion aux élections fédérales de 2000 et de 2004.

Ces questions sont incontournables considérant la dégradation de la performance économique et les taux de chômage et de pauvreté en hausse avec lesquels doivent composer les immigrants arrivés au pays depuis les années 1970, même si beaucoup d'entre eux sont plus scolarisés que les membres des cohortes précédentes (Ornstein, 2000; Ruddick, 2003; Kazemipur et Halli, 2003; Picot, 2004; Hum et Simpson, 2004). Les membres des minorités visibles nés au Canada – qui, dans bien des cas, sont des enfants d'immigrants – ont souvent un revenu inférieur à celui des Blancs nés au Canada (Li, 1998; Pendakur et Pendakur, 2002). Compte tenu des liens bien documentés qui existent entre les réalisations socioéconomiques et l'exercice du droit de vote, le contexte socioéconomique dans lequel évoluent les nouveaux immigrants peut constituer un facteur qui les empêche de participer pleinement à la vie démocratique du pays d'accueil.

La composition ethnoculturelle des nouvelles cohortes d'arrivants a changé radicalement depuis qu'ont été modifiés les critères de sélection des immigrants en 1967. Avant 1961, entre 2 % et 14 % des immigrants vivant à Toronto, à Vancouver et à Montréal appartenaient aux minorités visibles. De 1991 à 2000, ce pourcentage variait entre 67,8 % et 82,8 % (Citoyenneté et Immigration Canada, 2002). La majorité des nouveaux immigrants qui s'établissent dans ces trois grandes villes du pays ne parlent ni l'une ni l'autre des deux langues officielles à la maison. En comparaison, avant 1961, moins d'un nouvel immigrant sur dix ne parlait aucune des langues officielles (Grant et Sweetman, 2004, 8).

¹ L'auteure remercie Élections Canada pour son appui financier pour la préparation de la présente étude ainsi que les membres de son personnel qui en ont révisé l'ébauche. L'auteure remercie également Amanda Coffie et Sanne Kaas-Mason de l'Université Brock qui ont été d'un grand secours au chapitre de la recherche ainsi que des analystes de la région de Toronto du Centre de données de recherche de Statistique Canada qui ont passé au crible les données de l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE) avant leur publication. L'analyse de la participation à l'élection fédérale de 2000 repose sur les données de cette enquête, dont l'accès a été rendu possible grâce à l'octroi, en 2003, d'une subvention ordinaire de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Les opinions formulées dans le présent document ne sont pas nécessairement celles de Statistique Canada.

Après une revue de la littérature sur la participation politique des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles au Canada et à l'étranger, la présente étude analyse les données de l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE) de 2002 de Statistique Canada et s'intéresse plus particulièrement aux relations qui existent entre la participation à l'élection fédérale de 2000, le statut d'immigrant et les origines ethnoculturelles, nationales et religieuses des citoyens en âge de voter. La présente étude s'appuie également sur les résultats de l'Étude électorale canadienne (EEC) de 2004 pour déterminer si les facteurs de diversité retenus ont des liens avec la participation aux élections. Enfin, cette étude situe les initiatives de rayonnement d'Élections Canada auprès des immigrants et des communautés ethnoculturelles dans le contexte de programmes semblables mis en place auprès de communautés minoritaires importantes ou en croissance par 13 administrations infranationales et par 11 pays. Cette méthodologie jette les bases d'une évaluation des pratiques exemplaires et des recommandations en rapport avec les initiatives de rayonnement et les recherches orientées vers les politiques au Canada.

1. Revue de la littérature

La présente analyse² a pris en compte des études portant sur l'engagement politique et civique des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles du Canada et d'autres pays.

1.1 Recherches au Canada

Les études de l'engagement politique et civique des immigrants et des membres des communautés minoritaires ethnoculturelles du Canada ont fait ressortir les thèmes suivants :

- **Arrivée au pays et intégration** – Selon le moment de l'arrivée, les interactions avec des gens n'appartenant pas à la même communauté ethnique, l'intégration linguistique, le statut générationnel et l'intensité de l'identité ethnique.
- **Ressources individuelles** – Selon le niveau de politisation dans le pays d'origine, la consommation des médias ethniques et la participation organisationnelle.
- **Caractéristiques sociodémographiques individuelles** – Selon l'âge, la race, l'origine ethnique, les études et le statut socioéconomique.
- **Facteurs communautaires** – Selon la mobilisation de l'élite et la valeur généralement accordée à la participation politique.

Les comparaisons entre les taux de participation des immigrants par rapport aux Canadiens de souche et des citoyens d'origine européenne par rapport aux citoyens d'origine non européenne ont été structurées autour de deux hypothèses. Selon les tenants de la théorie de l'assimilation et de l'intégration, le comportement politique des immigrants ressemble avec le temps à celui du groupe majoritaire³. Cela fait suite à une période d'adaptation au cours de laquelle ils investissent davantage leur énergie dans l'apprentissage d'une nouvelle langue, la recherche d'un emploi et d'un logement et dans la création de nouveaux réseaux sociaux.

Selon d'autres auteurs, l'importance accordée à la vie politique par la communauté de même que les efforts de celle-ci en matière de mobilisation des intervenants politiques et des associations bénévoles joue sur les écarts au chapitre de la participation, des intérêts et des connaissances politiques entre les Canadiens nés au pays et ceux nés à l'étranger, et entre les citoyens canadiens appartenant à différentes communautés culturelles, peu importe le nombre d'années de résidence au pays.

² La plupart des documents sont disponibles sous format électronique. Il est toutefois possible que certains liens URL aient été modifiés depuis la publication de la présente étude.

³ Par *assimilation*, on entend le processus en vertu duquel les particularités des membres de groupes d'immigrants et celles des sociétés d'accueil accusent de plus en plus de similitude (Brown et Bean, 2006).

Pour évaluer la participation des immigrants et des membres des minorités, la plupart des chercheurs adoptent comme point de référence les taux de participation aux élections des personnes nées au Canada, des Canadiens d'origine britannique ou d'origine française. Dans certaines études, les auteurs ont utilisé de vastes catégories ethnoculturelles ayant peu de signification culturelle, sans doute parce que peu d'enquêtes avaient été faites avant l'EDE avec des échantillons représentatifs des groupes minoritaires. Ces approches ont été critiquées du fait qu'elles considéraient ces minorités comme anormales par rapport aux majorités et aux Canadiens de naissance et qu'elles traitaient les communautés culturelles hétérogènes comme des blocs homogènes (Abu-Laban, 2002, 278).

La généralisation des résultats des études antérieures sur les communautés minoritaires s'est avérée plus difficile en raison de la petite taille des échantillons, de la couverture géographique limitée et de nombreux rapports sur leur comportement électoral (Quo, 1971; Wood, 1981). Quoiqu'il en soit, ces résultats laissent voir l'incidence des perspectives intégrationnistes et communautaires sur la participation des membres des minorités aux élections. Dans son étude sur les Chinois de Lethbridge (Alberta), Quo a avancé que leurs taux de participation aux élections seraient éventuellement comparables à ceux de la communauté japonaise après qu'ils auront passé un certain nombre d'années dans la région (1971). Selon Wood, les taux élevés de participation aux élections fédérales et provinciales de 1979 relevés chez les ressortissants des Indes orientales établis dans la région de Vancouver étaient attribuables à la taille de la communauté, à l'interaction de ses membres avec les citoyens d'autres origines ainsi qu'aux efforts de mobilisation déployés par les élites politiques (1981, 198).

En ce qui a trait à la participation au scrutin, des variations attribuables à l'ethnoculture et au pays d'origine ressortent clairement d'une analyse des données de l'enquête nationale. Ainsi, à l'élection fédérale de 1974, les taux de participation aux élections des Britanniques nés au Canada et des non-Britanniques nés à l'étranger ont été sensiblement inférieurs au taux de participation des Français nés au Canada (Black, 1982). Selon les résultats d'une comparaison ultérieure des taux de participation au scrutin des immigrants de la Grande-Bretagne, de l'Europe du Nord, de l'Europe du Sud, de l'Europe de l'Est et des Antilles avec le taux de participation des Britanniques nés au Canada et vivant dans la région de Toronto en 1983, seuls les immigrants originaires des Antilles affichaient un taux de participation aux élections fédérales et provinciales précédentes beaucoup plus faible que celui du groupe témoin. Ces différences existaient toujours même après avoir ventilé les résultats selon le statut socioéconomique, l'âge, les opinions politiques et la participation organisationnelle (Black, 1991). La similitude au niveau de la participation affichée par la plupart des immigrants a été attribuée à la mobilisation des élites et à une conscience politique accrue reposant sur des sentiments ethniques et sur la perception d'une discrimination (149).

Pour les fins de leur comparaison de l'engagement politique des immigrants avec celle des personnes nées au Canada, Chui, Curtis et Lambert ont analysé les modèles des activités des campagnes électorales, des démarches auprès des politiciens, de l'exercice du droit de vote, de l'appartenance aux organisations politiques, de l'exposition aux stimuli politiques, de l'intérêt soulevé par les élections de 1984 et de l'intérêt manifesté en général pour la politique. En ce qui a trait à l'exercice du droit de vote et à l'intérêt pour le processus électoral, ces chercheurs n'ont pas trouvé de différences marquées entre les immigrants et les personnes nées au Canada, ce qui renforce la thèse des assimilationnistes. Ils ont également constaté que la participation politique avait tendance à culminer dans la seconde génération puis à perdre de l'importance avec les générations ultérieures (1991, 375-396).

Les travaux de Lapp, qui s'articulent autour de la thèse de la mobilisation de la communauté, illustrent la deuxième perspective en matière de participation des minorités aux élections. En appliquant les données du recensement relatives à la participation électorale de cinq communautés ethniques de Montréal aux élections fédérales de 1993 et aux élections provinciales et municipales de 1994, Lapp a relevé dans la communauté grecque un taux de participation plus élevé que celui de la population en général, mais ce taux était plus faible dans les communautés chinoise et juive et à peu près le même pour les communautés portugaise et italienne. Ces variations n'avaient aucun lien avec le temps passé au Canada (1999). Appelés à commenter les résultats, les leaders des communautés ethniques ont souligné les différences communautaires en ce qui concerne l'intérêt soulevé par les élections. Ainsi, les leaders de la communauté grecque ont surtout invoqué « les mœurs, le désir de voter et le sens du devoir » pour expliquer la participation relativement élevée au scrutin alors que les leaders de la communauté chinoise ont laissé entendre que la participation électorale « ne faisait pas vraiment partie de la culture politique de leur communauté » (1999, 35).

Dans un article récemment paru et portant sur la publication par le Congrès islamique canadien des prises de position des députés sur des questions d'intérêt pour la communauté musulmane (Hamdani, Bhatti et Munawar, 2005, 28), il a été question du rôle joué par les élites au sein des communautés au regard de la mobilisation des électeurs à l'élection fédérale de 2004.

La composition de plus en plus hétérogène de l'électorat aidant, les recherches s'articulent davantage autour de questions relatives à la race et à la religion – même si le moment de l'arrivée au Canada constitue toujours une des principales variables. Une analyse de l'EEC de 1997 a révélé que les nouveaux immigrants et les non-Chrétiens étaient moins susceptibles que les autres d'exercer leur droit de vote (Nevitte *et al.*, 2000, 161). Dans le cadre de l'EEC de 2000, les nouveaux arrivants ont aussi affiché des taux de participation inférieurs. Ces différences se sont révélées négligeables lorsque les niveaux d'intérêt politique, d'information et d'attachement aux partis et de contacts avec les membres du parti en cours de campagne ont été maintenus constants (Blais *et al.*, 2002; Gidengil *et al.*, 2004).

Dans son analyse de l'EDE, Statistique Canada est arrivé à la conclusion que les taux de participation des immigrants aux élections étaient associés au temps écoulé depuis leur arrivée au Canada. Bien que les personnes ayant immigré au Canada entre 1981 et 2001 aient exercé moins fréquemment leur droit de vote que les Canadiens de naissance, l'écart s'est estompé après 20 années de résidence au Canada (Statistique Canada, 2003). Après une analyse préliminaire de l'EDE, Tossutti est arrivée à la conclusion que le statut d'immigrant n'a pas constitué à lui seul un obstacle à la participation à l'élection fédérale de 2000. Tossutti a aussi conclu que, sans égard au pays de naissance, les membres des minorités visibles ont été généralement moins nombreux à voter que les autres Canadiens et que les différences quant aux taux de participation aux élections des membres des groupes minoritaires visibles dépendaient, du moins en partie, du lieu de naissance et de l'âge (Tossutti, 2005).

Les analyses des données quantitatives et des entrevues qualitatives ont aussi fourni des données intéressantes au sujet des facteurs contextuels ou communautaires associés à l'exercice du droit de vote chez les membres des communautés minoritaires. Par exemple, d'après une analyse écologique récemment menée, la participation à l'élection de 2004 s'est révélée plus faible que la moyenne dans les circonscriptions où existaient de grandes concentrations de groupes parlant une langue non officielle et où les personnes s'exprimant en cantonais, en italien et en portugais occupaient une place importante (Jedwab, 2005).

En 2005, des agents de liaison communautaire d'Elections BC ont présenté des rapports de leurs activités et commenté les obstacles à l'exercice du droit de vote avec lesquels doivent composer les membres des minorités et les nouveaux citoyens. L'agent de liaison auprès de la communauté chinoise a identifié plusieurs obstacles à une hausse de la participation électorale des membres de cette communauté, dont au niveau de la communication (nombre d'organisations chinoises ignoraient l'existence d'Elections BC ou croyaient qu'il s'agissait d'une organisation politique à laquelle ils ne souhaitaient pas être associés), des difficultés d'ordre linguistique, particulièrement pour les nouveaux citoyens et une mauvaise compréhension du processus électoral. L'agent a de plus laissé entendre que les nouveaux citoyens n'étaient pas intéressés à voter étant donné que la plupart s'échinaient au travail pour arriver à peine à survivre, qu'ils ne connaissaient pas leurs droits démocratiques ni le processus électoral et que, selon eux, l'exercice du droit de vote constituait une activité de nature politique de laquelle il fallait se dissocier (Elections BC, 2005b).

L'agent de liaison auprès de la communauté indo-canadienne a fait remarquer que les obstacles linguistiques dissuadent les membres de cette communauté de participer au scrutin. Les gens ne comprenaient pas plus le processus lui-même que le système électoral, les différences entre les élections fédérales et provinciales ni l'importance de voter. Ils avaient aussi l'impression, à tort, qu'Elections BC était un organisme partisan (Gill, 2005).

1.2 Recherches à l'échelle internationale

La migration internationale a mené à l'élargissement des communautés multiculturelles dans les « états d'immigration » et dans les pays qui, traditionnellement, se considéraient comme des pays d'émigrants. L'exposé qui suit nous montre que les variations propres aux communautés quant à la participation de leurs membres aux élections ne sont pas uniques au Canada et que les processus d'assimilation n'ont pas éliminé les écarts des taux de participation pour certains groupes.

Aux États-Unis, aux élections présidentielles de 2000, les citoyens naturalisés arrivés avant 1980 ont exercé leur droit de vote dans un taux égal ou supérieur au taux de participation national. Les taux de participation inférieurs étaient surtout associés aux immigrants plus récents qui sont souvent aussi plus jeunes. On a également noté des différences fondées sur l'origine ethnique : les Canadiens, les Cubains et les Centraméricains ont affiché les taux de participation électorale les plus élevés, soit de 60 à 65 % – par rapport à 39 à 42 % pour les citoyens naturalisés originaires de Chine et du Moyen-Orient (Clarke 2003, 179-182).

Traditionnellement, on a invoqué les thèses assimilationnistes pour expliquer les différents niveaux de participation des électeurs admissibles de diverses origines raciales ou nationales. Les recherches ont démontré que plus les immigrants et les membres des minorités ethniques ont des niveaux de scolarisation et d'emploi élevés, et plus leurs liens avec la communauté sont profonds, plus ils s'intéressent aux enjeux du pays et plus leurs taux de participation à la vie politique se rapprochent de ceux du groupe majoritaire (Verba et Nie, 1972). Ramakrishnan et Espenshade ont toutefois soutenu que les écarts entre les taux de participation des groupes générationnels des différentes communautés ethnoculturelles sèment le doute sur les théories assimilationnistes linéaires de l'intégration politique (2000).

Au Royaume-Uni, les taux d'inscription des électeurs varient au sein des groupes ethniques minoritaires et de la population blanche au même titre que chez les membres des communautés noires et des minorités ethniques (Electoral Commission, octobre 2005; novembre 2005). Les Noirs et les membres des minorités ethniques étaient trois fois plus susceptibles de ne pas être inscrits sur la liste électorale que les Blancs. Comme pour les États-Unis, des variations interethniques ont été relevées au chapitre des taux d'inscription et de participation aux élections. Les Noirs d'Afrique, les Chinois et les membres d'autres groupes ou de groupes raciaux mixtes étaient beaucoup moins susceptibles d'être inscrits sur la liste électorale que les Noirs originaires des Caraïbes et les Asiatiques (Indiens, Pakistanais et Bangladais). Les taux d'inscription des deux derniers groupes étaient semblables à ceux de la population blanche (Electoral Commission, septembre 2005, 13, 33). Il est également apparu que la probabilité d'être inscrit sur la liste électorale était fonction de la nationalité, de la durée de résidence dans le pays d'accueil et de la religion (33-39). Des taux plus élevés de non-inscription ont également été observés dans des régions où vivaient d'importantes minorités ethniques et qui étaient caractérisées par une forte densité démographique, un taux élevé de chômage et de faibles revenus (38-39).

Pour Richards et Marshall, l'incidence relativement élevée des non-inscriptions et des abstentions de voter dans les communautés noires et dans les minorités ethniques est attribuable au jeune âge de la population et au degré de privation sociale et économique plus élevé que la moyenne. Les deux auteurs ont relevé d'autres facteurs pouvant dissuader les électeurs de s'inscrire sur la liste électorale : des préoccupations relatives à l'anonymat, des craintes de harcèlement, des obstacles de nature linguistique et d'éloignement par rapport au régime politique (2003, 4). Les taux de participation aux élections inférieurs relevés dans certaines communautés noires et dans certaines minorités ethniques sont associés à des éléments liés aux attitudes comme l'aliénation (l'opinion voulant que les résultats de l'élection ne changeront rien), l'apathie, le scepticisme quant à l'efficacité du vote, le sentiment que la politique ne tient pas compte de leurs communautés et, enfin, les problèmes rattachés à l'exercice du droit de vote (4-8).

Après les élections générales de 2005 au Royaume-Uni, la participation électorale des Blancs a été estimée à 62 % et celle des minorités ethniques, à 47 % (Electoral Commission, octobre 2005, 28). Les analyses ont démontré que les électeurs de 18 à 24 ans et les électeurs des communautés noires et des minorités ethniques ont voté dans une moindre proportion que l'ensemble des électeurs inscrits (36-38). D'après une étude postélectorale dans le cadre de laquelle 1 220 entrevues ont été faites auprès de personnes appartenant à six groupes culturels importants, le taux de participation électorale était plus faible au sein des Noirs qu'au sein des groupes de citoyens originaires de l'Asie méridionale. C'est toutefois chez les Noirs et chez les membres des minorités ethniques de 34 ans et moins que le niveau d'abstention a été le plus élevé (38-39)⁴.

D'après les analystes, ces abstentions de voter n'étaient pas provoquées par le scepticisme quant à la valeur du vote. Les analystes considèrent également que les membres des minorités ethniques étaient plus convaincus de l'efficacité du vote que la population britannique dans son ensemble. En fait, les personnes nées à l'extérieur du Royaume-Uni semblaient considérer que l'exercice du droit de vote pouvait faire une différence. Chez les Britanniques noirs ou membres des minorités ethniques, la satisfaction personnelle associée au fait de voter s'est révélée plus motivante que le sens du devoir ou d'obligation vis-à-vis la communauté (Electoral Commission, octobre 2005, 39).

Dans son analyse de la participation aux élections des électeurs noirs en Grande-Bretagne et en France, Maxwell remet en question les hypothèses selon lesquelles les taux de participation aux élections seront égaux si les minorités culturelles acquièrent davantage de ressources socioéconomiques et tissent des réseaux sociaux serrés (par exemple, situation d'emploi, état civil, statut de résidence, identification sociale, mobilisation de la part des intervenants politiques). Maxwell a observé une plus grande aliénation des Noirs dans les deux pays, particulièrement chez ceux qui sont davantage acculturés, qui ont évolué au sein des classes supérieures et qui ont suivi des études plus poussées. Toujours selon Maxwell, cette aliénation repose sur trois facteurs : une augmentation de la discrimination raciale, les ambitions déçues des Noirs de la seconde génération qui, en Grande-Bretagne et en France respectivement, voient les

⁴ Estimations de la participation des minorités ethniques : Bangladais : 76 %, Pakistanais : 70 %, Indiens : 67 %, Noirs d'Afrique : 61 % et Noirs originaires des Caraïbes : 45 %.

Sud-Asiatiques et les Maghrébins⁵ commencer leur ascension en plus mauvaise posture qu'eux et acquérir plus rapidement une mobilité socioéconomique supérieure et, enfin, le fait que, en Europe, les Noirs originaires des Caraïbes disposent de moins de ressources culturelles pour s'organiser et se protéger contre la discrimination (2005).

Dans les États d'Europe du Nord où les ressortissants étrangers ont le droit de voter aux élections locales, la participation des immigrants aux élections a été plus élevée au Danemark qu'en Suède, en Norvège et dans les Pays-Bas. Togeby s'est dit surpris par ces résultats étant donné que c'est la Suède qui a consacré le plus d'efforts pour joindre les immigrants dans leurs propres langues et les sensibiliser à l'importance de voter (1999, 656). Les recherches menées démontrent que le taux de participation aux élections des immigrants au Danemark et en Suède est considérablement plus faible que la moyenne nationale et qu'il ne cesse de baisser depuis les premières élections locales au cours desquelles les immigrants ont eu le droit de voter (655-656).

Quant à l'expérience danoise, Togeby a expliqué que les écarts entre les taux de participation aux élections des groupes ethniques étaient en partie attribuables à la durée de la période de résidence, les thèses assimilationnistes ne pouvant toutefois expliquer la plupart des variations. Elle a laissé entendre que les taux de participation relativement faibles observés au niveau des groupes originaires de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie orientale résultaient de normes et de valeurs culturelles qui ne favorisent pas la participation aux élections dans une démocratie représentative (1999, 674). Selon elle, c'est la forte densité d'immigrants turcs dans un quartier et l'appartenance aux associations ethniques qui expliquent le taux de participation relativement élevé des électeurs turcs dans certaines villes danoises, ces deux facteurs ayant contribué à la mobilisation collective du groupe. Toujours selon Togeby, le système électoral proportionnel, la possibilité d'exercer son droit de vote et les règles spéciales régissant la répartition des sièges ont donné une structure politique favorable à la mobilisation collective (681).

Aux Pays-Bas aussi, le rôle de la mobilisation collective des immigrants a fait l'objet d'une analyse. Selon cette étude, la population turque d'Amsterdam a affiché des taux de participation plus élevés aux élections municipales. Elle a aussi démontré plus d'intérêt pour la politique et pour l'actualité locale et une plus grande confiance dans les institutions locales et non ethniques que les autres groupes ethniques. Ces résultats ont été attribués à l'existence d'un plus vaste réseau d'associations ethniques interreliées au sein de la communauté (Fennema et Tillie, 1999). C'est dans les six villes hollandaises où se trouvaient d'importants réseaux d'organisations de migrants turcs que les taux de participation aux élections et de représentation au sein des conseils municipaux étaient les plus élevés par rapport à d'autres communautés minoritaires dont les réseaux d'associations ethniques étaient plus petits (van Heelsum, 2002).

⁵ Les habitants du Maghreb (région de l'Afrique au nord du désert du Sahara et à l'ouest du Nil. Cette région inclut le Sahara occidental, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et, parfois, la Mauritanie).

2. Méthodologie

La méthodologie utilisée dans la présente étude comporte deux volets. Le premier volet utilise les données de l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE) de 2002 pour comparer les taux de participation aux élections des citoyens canadiens de naissance ayant eu le droit de vote aux récentes élections fédérales, provinciales et municipales avec ceux des citoyens canadiens nés à l'étranger. Le deuxième volet passe en revue les initiatives de rayonnement menées au pays (initiatives nationales et infranationales) et dans d'autres pays et portant sur l'accès au droit de vote, l'inscription des électeurs, l'éducation civique des électeurs et les consignes pour le jour d'élection.

Dans le cadre de l'EDE, une enquête nationale effectuée après le recensement, 41 666 citoyens, immigrants admis et résidents temporaires ont été interrogés entre avril et août 2002. Un échantillonnage stratifié à deux degrés a été utilisé pour cibler des personnes de 15 ans et plus appartenant à deux grands groupes, à savoir ceux qui se déclaraient d'origine ethnique canadienne, britannique ou française et ceux qui étaient associés à des groupes ethniques non canadiens, non britanniques ou non français. Le premier groupe a formé un tiers de l'échantillon et le second, les deux tiers. Ainsi, les personnes n'étant pas d'origine canadienne, britannique ou française étaient bien représentées. La valeur pondérée attribuée par Statistique Canada à chaque répondant a fait l'objet de différents ajustements pour garantir la représentativité de l'échantillon. Les responsables du sondage ont utilisé la méthode de l'auto-amorçage (aussi appelée méthode « bootstrap ») pour évaluer la variance (Statistique Canada, 2002).

Dans cette étude, les taux de participation aux élections des citoyens ayant immigré au Canada sont comparés à ceux des Canadiens de naissance. De même, les effets potentiels combinés de l'âge et des origines raciales sur la participation à l'élection fédérale de 2000 ainsi qu'aux dernières élections provinciales et municipales ayant précédé l'EDE y sont analysés. On y examine également les liens entre la participation aux élections et l'ascendance ethnique, la nationalité et la confession religieuse des électeurs admissibles à voter en 2000.

La participation aux élections étant une variable dépendante dichotomique, on s'est servi de la régression logistique binaire (Long, 1997) pour déterminer si le moment de l'arrivée au Canada, les origines raciales et l'ascendance ethnique avaient un lien significatif avec la probabilité qu'un immigrant ait exercé son droit de vote à l'élection fédérale de 2000, abstraction faite des autres facteurs prédisposants. Les contrôles sociodémographiques suivants ont été intégrés au modèle de participation aux élections des immigrants : âge, sexe, scolarité, langue, revenu personnel, lieu de résidence, situation familiale et nombre d'enfants du ménage (Black, 1982, 1991; Lapp, 1999; Hall, McKeown et Roberts, 2001; Blais *et al.*, 2001, 2002; Pammett et LeDuc, 2003; Statistique Canada, 2003; Tossutti, 2003, 2005; Gidengil *et al.*, 2004).

Considérant les liens de réciprocité entre la confiance relationnelle et l'engagement civique (Brehm et Rahn, 1997), le modèle tient également compte de l'influence exercée sur la participation aux élections par la qualité de vie et par la confiance généralisée face aux gens, aux membres de la famille, aux voisins et aux collègues de travail ou d'études. Considérant le rôle central que jouent les réseaux familiaux et religieux dans le processus de migration (Boyd, 1989), la socialisation politique des jeunes générations (Coleman, 1990) et la mobilisation entourant les élections (Miller et Wattenberg, 1984; Wuthnow 2003), la présente étude a également considéré des variables mesurant la religiosité, le comportement religieux et les rapports avec les membres de la famille.

La discrimination subjective a une influence sur les taux de naturalisation et de vote (Bloemraad, 2003). Les membres des minorités visibles ayant affirmé qu'ils étaient plus susceptibles que les autres Canadiens d'être victimes de discrimination (Statistique Canada, 2003), le modèle retenu aux fins de la présente étude s'est donc étendu également aux perceptions en matière de discrimination. Enfin, le modèle comprend une variable mesurant l'attachement au Canada – étant donné qu'un attachement plus fort peut susciter un plus grand intérêt pour les élections nationales. L'annexe 1 présente des renseignements sommaires concernant le modèle, les variables et les catégories des groupes de référence.

L'EDE ne visait pas seulement à mesurer la participation politique et, par conséquent, ne comprenait pas d'autres variables associées à la participation aux élections, par exemple l'intérêt pour la politique et pour les élections, le sens du devoir civique, les perceptions vis-à-vis les partis et les candidats, et les contacts avec eux (Pammett et LeDuc, 2003). C'est d'ailleurs pour cette raison que l'auteure de la présente étude s'est également intéressée à l'Étude électorale canadienne EEC de 2004 pour déterminer si, toutes choses étant par ailleurs égales, le lieu de naissance et l'origine ethnique avaient influé sur les taux de participation.

Les contrôles statistiques utilisés dans l'analyse de l'EEC contenaient les variables sociodémographiques usuelles pour mesurer l'intérêt pour la politique, l'efficacité politique, le comportement et les attitudes civiques. Ils comprenaient également des évaluations des politiciens et des partis et, enfin, des contacts avec ceux-ci. Étant donné que la stratégie d'échantillonnage de l'EEC n'a pas été conçue pour de vastes échantillons représentatifs des minorités ethnoculturelles et des nouveaux arrivants, les résultats sont présentés en annexe à l'EDE. Les annexes 2 et 3 contiennent des renseignements détaillés sur le modèle de participation aux élections de 2004, les variables et les catégories des groupes de référence.

Tel que mentionné précédemment, la présente étude s'intéresse également aux initiatives de rayonnement portant sur l'accessibilité au vote, l'inscription des électeurs, l'éducation civique et les dispositions concernant le jour du scrutin offertes au Canada et dans différents pays. Les pays ont été sélectionnés du fait qu'ils hébergent des groupes d'immigrants et des groupes minoritaires relativement importants ou en croissance. Ces pays sont le Canada, les États-Unis (Californie, Floride et New York), l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la France, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et l'Italie. Les renseignements pertinents sont présentés dans les tableaux 8 et 9 et se fondent sur des entrevues et des pièces de correspondance, des documents officiels (lois électorales, sites Web des organismes électoraux

et des gouvernements, bases de données électroniques, registres des utilisateurs des services et rapports d'évaluation des programmes)⁶.

⁶Les adresses URL de ces sites Web et une liste des entrevues et des pièces de correspondance personnelles sont fournies sous la rubrique « Sources ».

3. Participation aux élections

Comme c'est souvent le cas avec les données des sondages, les résultats de l'EDE surestiment la participation aux élections. Au départ, il ne semblait exister aucune différence importante entre le taux de participation des immigrants et celui des Canadiens de naissance aux dernières élections fédérales, provinciales et municipales antérieures au sondage de 2002 (voir le tableau 1).

Toutefois, un examen approfondi des liens existant entre l'exercice du droit de vote et la corrélation entre statut d'immigrant et origines ethniques révèle que, lors des élections fédérales, provinciales et municipales précédentes, les électeurs de race noire et les électeurs d'ascendance chinoise et sud-asiatique ont été proportionnellement moins nombreux à voter que les électeurs n'appartenant pas à une minorité visible (surtout ceux d'origine européenne)⁷ nés dans le même pays. Chez les électeurs nés au Canada, les Noirs ont été les moins nombreux à voter aux dernières élections fédérales. Chez les électeurs nés à l'étranger, les Chinois ont été moins nombreux à voter que les Canadiens ne faisant pas partie d'une minorité visible et les Canadiens noirs ou originaires de l'Asie méridionale (voir le tableau 2).

Les taux de participation plus faibles relevés au sein des minorités visibles ayant été associés à la jeunesse de leurs membres (Gidengil *et al.*, 2004, 109), la présente étude a subdivisé en deux groupes les personnes interrogées dans le cadre de l'EDE, à savoir les personnes de 20 à 29 ans admissibles à voter en 2000 et les électeurs admissibles à voter de 30 ans et plus. Malgré tout, les écarts des taux de participation aux élections fédérales associés à la race et au lieu de naissance existaient encore : ce sont les Noirs nés au Canada, les immigrants d'origine chinoise et les immigrants de moins de 30 ans n'appartenant pas à une minorité visible qui ont accusé les plus faibles taux de participation à l'élection fédérale de 2000 (voir le tableau 3).

Les taux de participation des Noirs et des Chinois de 20 à 29 ans nés au Canada ont été de 7 à 12 % inférieurs aux taux de participation des jeunes nés au Canada (de parents d'ascendance européenne). En ce qui a trait aux jeunes électeurs nés à l'étranger, les Sud-Asiatiques ont accusé des taux de participation aux élections dépassant de presque 15 % les taux des sondés n'appartenant pas à une minorité visible dont les taux de participation aux élections étaient de 8 % supérieurs à ceux des Chinois⁸. De plus, les jeunes immigrants, les immigrants chinois et les immigrants n'appartenant pas à des minorités visibles ont voté dans une proportion passablement

⁷ La législation canadienne sur l'équité en emploi ne classe pas les Autochtones parmi les minorités visibles. On retrouve donc, dans la catégorie des personnes interrogées n'appartenant pas à une minorité visible (tableaux 1, 2 et 3), 810 sujets d'ascendance autochtone ou appartenant à la population autochtone. Même une fois ces sujets exclus des analyses (tableaux 1, 2 et 3), les résultats sont demeurés sensiblement les mêmes. Dans le tableau 3, par exemple, les taux de participation au scrutin n'ont légèrement augmenté que pour les personnes plus âgées nées au Canada, pour les immigrants plus jeunes ne faisant partie d'aucune minorité visible, pour les Chinois plus jeunes nés au Canada et pour les Noirs des deux groupes d'âge nés au Canada. L'exclusion de ces sondés n'a pas modifié les résultats des tests de signification.

⁸ Étant donné le nombre peu élevé de jeunes électeurs noirs nés à l'étranger inclus dans l'échantillon, Statistique Canada tient pour « faible » l'estimation de leur participation au scrutin (voir le tableau 3).

plus faible que les citoyens de même origine culturelle et des mêmes groupes d'âge nés au Canada (voir le tableau 3).

Parmi les électeurs canadiens de 30 ans et plus, les électeurs noirs nés au Canada ont déclaré une participation aux élections de 33 % inférieure à celle des électeurs d'origine chinoise nés au Canada et des électeurs n'appartenant pas à une minorité visible. Les Chinois plus âgés nés à l'étranger ont voté à des taux d'environ 11 à 16 % inférieurs à ceux des immigrants noirs ou des électeurs n'appartenant pas à une minorité visible. Le statut d'immigrant était positivement et fortement associé à un taux de participation supérieur aux élections fédérales dans le cas des Noirs plus âgés et des électeurs ne faisant pas partie d'une minorité visible. En revanche, les immigrants chinois plus âgés étaient beaucoup moins susceptibles de voter que les citoyens de leur groupe d'âge nés au Canada et associés à leur groupe culturel (voir le tableau 3).

Les différences (présentées dans le tableau 3) entre les taux de participation aux élections des électeurs nés au Canada et les électeurs nés dans un autre pays, essentiellement d'ascendance européenne et autre font ressortir le maillon faible de la perspective assimilationniste. Les jeunes électeurs chinois affichent des taux de participation aux élections relativement faibles pour tous les types d'élections, confirmant ainsi les thèses relatives à l'existence de différences au niveau des communautés elles-mêmes quant à la participation aux élections (Lapp, 1999). Des taux semblables de participation aux élections fédérales relevés chez les Canadiens de naissance plus âgés, d'origine chinoise ou n'appartenant pas à une minorité visible, donnent à penser que le temps et une socialisation rapide dans le pays d'accueil peuvent atténuer d'hypothétiques prédispositions culturelles (si elles existent) des membres de la communauté chinoise à ne pas aller voter.

À la fin des années 1960, les références ethnoculturelles et raciales ont été éliminées des critères de sélection des immigrants indépendants. Depuis, l'électorat canadien s'est beaucoup diversifié⁹. À l'examen des liens pouvant exister entre le taux de renouvellement des générations et le taux de participation aux élections, la présente étude a constaté une corrélation importante entre les origines ethnoculturelles et la participation aux élections des électeurs admissibles. L'écart entre le plus faible taux de participation (relevé chez les Vietnamiens) et le plus haut (relevé chez les Canadiens français) à l'élection fédérale de 2000 a été de près de 30 % (voir le tableau 4).

Bien que les niveaux plus élevés de participation aux élections soient généralement associés au nombre d'années écoulées depuis l'établissement de la communauté au Canada, les membres de communautés établies depuis de nombreuses années n'étaient pas nécessairement *avantagés* par rapport aux autres. Si des immigrants chinois et japonais se sont installés au Canada avant la Première Guerre mondiale, les taux de participation aux élections n'étaient pas aussi élevés dans ces communautés que ceux relevés dans les communautés européennes établies à la même époque. On pourrait faire état des politiques discriminatoires de l'État et des réactions négatives du public vis-à-vis les premiers immigrants originaires d'Asie orientale pour expliquer ce phénomène (Li, 1998). On peut justifier les taux de participation aux élections plus faibles au

⁹ Les tableaux 4 à 7 ne prennent pas en compte les 810 sujets interrogés ayant déclaré une ascendance ou une identité autochtone.

sein des communautés d'Asie orientale par des explications non historiques comme, par exemple, le fait que l'immigration substantielle de cette partie du monde soit relativement nouvelle, les barrières linguistiques ou les attitudes négatives à l'égard de la politique dans la mère patrie (Elections BC, 2005b).

La relation entre le taux de participation aux élections et la région de naissance était similaire à celle observée aux élections présidentielles américaines de 2004 (U.S. Census Bureau, 2004). Les citoyens canadiens nés aux États-Unis ou en Europe étaient plus susceptibles de voter que les citoyens nés ailleurs dans le monde : Afrique, Amérique centrale et Amérique du Sud, Caraïbes, Bermudes, Moyen-Orient et Asie (tableau 5). Une des hypothèses avancées pour expliquer cette constatation devrait être vérifiée dans de futures études : les immigrants originaires de pays assujettis à un régime autoritaire, de pays qui hésitent entre la démocratie et la dictature, ou encore de pays où sévissent de violents conflits civils pourraient avoir acquis des attitudes négatives face à la partisanerie.

Les émigrants de pays d'émigration dits « non traditionnels » ont aussi contribué à l'accroissement de la population non chrétienne du Canada. La relation entre le taux de participation aux élections et la confession religieuse a tendance à correspondre aux modèles axés sur l'ethnoculture et le lieu de naissance. Les taux de participation aux élections des personnes de traditions religieuses judéo-chrétiennes ont été supérieurs à ceux des Canadiens pratiquant une religion ayant pris racine en Asie méridionale. De même, les Hindous et les Sikhs ont été proportionnellement plus nombreux à exercer leur droit de vote que les Musulmans, les Bouddhistes et les personnes interrogées ne se réclamant d'aucune religion (voir le tableau 6).

Ces résultats correspondent aux données présentées dans des documents traitant des relations positives observées aux États-Unis entre l'appartenance religieuse et la participation aux élections (Miller et Wattenberg, 1984; Wuthnow, 2003). Le cadre de la présente étude ne couvre pas le bilan des perspectives religieuses sur la participation aux élections.

Après avoir vérifié les autres facteurs sociodémographiques et d'attitudes pouvant être liés à l'exercice du droit de vote¹⁰, l'auteur a observé qu'à l'élection fédérale de 2000, les références relatives à la diversité (langue, race et contexte ethnique) n'étaient pas associées de manière significative aux taux de participation des immigrants. Les immigrants arrivés au Canada avant 1991 étaient beaucoup plus susceptibles de voter que les nouveaux arrivants, et ce, sans égard aux caractéristiques personnelles, au statut socioéconomique, aux antécédents culturels¹¹, aux attitudes et au comportement religieux, au niveau de confiance relationnelle au regard des différents groupes sociaux et, enfin, à l'attachement au Canada (voir le tableau 7).

¹⁰ L'appartenance religieuse étant en forte *corrélation* avec d'autres variables indépendantes, il a fallu la retirer du modèle retenu.

¹¹ Les appartenances ethniques ont été recodées en cinq grands groupes culturels (on obtient ainsi un modèle plus parcimonieux)... même si la démarche écarte des renseignements détaillés au sujet des différences au sein de mêmes groupes. Le fait que le coefficient non européen se révèle statistiquement non significatif reflète vraisemblablement le caractère hétérogène de la catégorie.

La longueur de la période requise pour arriver à satisfaire les besoins de survie dans une nouvelle terre d'accueil est un des facteurs les plus souvent évoqués pour expliquer les faibles taux de participation des nouveaux arrivants admissibles à voter. Dans leurs rapports, les agents de liaison communautaire d'Élections BC ont identifié d'autres paramètres susceptibles de ne pas inciter les nouveaux citoyens à voter. Enfin, les écarts entre les taux de participation aux élections des cohortes d'immigrants peuvent être associés au contexte socioéconomique particulièrement exigeant qui, depuis les années 1990, est le lot des nouveaux arrivants. On ne pourra savoir si ces différences perdurent ou s'estompent avec le temps qu'au moyen d'un repérage longitudinal de cette cohorte.

Les immigrants jeunes, célibataires et bénéficiant d'un revenu personnel inférieur à 50 000 \$ étaient aussi moins susceptibles de se prévaloir de leur droit de vote que les immigrants plus âgés, mieux nantis, mariés ou vivant en union de fait.

Toutes choses étant par ailleurs égales, les études postsecondaires ont peu d'influence sur la participation des immigrants aux élections. D'un autre côté, les personnes ayant un diplôme d'études secondaires étaient beaucoup moins susceptibles de voter que celles n'ayant pas terminé leurs études secondaires. Quant aux électeurs détenant un diplôme d'études postsecondaires, l'effet escompté ne s'est pas matérialisé en raison d'un plus haut taux de participation des répondants, notamment des personnes de 65 ans et plus qui sont plus susceptibles d'avoir un niveau d'instruction inférieur (Fournier, Butlin et Giles, 1999, 132-136). Par ailleurs, les jeunes ayant fait des études postsecondaires ont été proportionnellement plus nombreux à exercer leur droit de vote que ceux n'ayant fait que des études secondaires (Gidengil *et al.*, 2004). Ces réalités peuvent faire diminuer la possibilité que le diplôme d'études secondaires puisse, à lui seul, contribuer à une hausse du taux de participation aux élections.

Les attitudes n'étaient pas étrangères à la probabilité de l'exercice du droit de vote chez les personnes interrogées. Nous avons relevé des preuves tangibles et constantes établissant que les personnes qui avaient davantage confiance en leur famille étaient *moins* susceptibles que les autres d'exercer leur droit de vote. Ce constat étaye la théorie selon laquelle l'attachement aux réseaux familiaux peut contribuer à réduire le niveau de participation à la vie publique élargie (Ginsborg, 1995). Les répondants qui se sont dits fortement attachés au Canada étaient également beaucoup plus susceptibles de voter que les personnes ayant manifesté un attachement mitigé au pays (voir le tableau 7).

L'analyse de la participation à l'élection fédérale de 2004 s'est articulée autour de l'incidence du statut d'immigrant et du contexte ethnoculturel¹² en portant aussi attention aux autres facteurs prédisposants de nature sociodémographique, attitudinale et comportementale. Ni le statut d'immigrant ni les antécédents culturels non européens n'étaient associés d'une manière

¹² Aucune distinction transversale plus pointue n'a été établie au regard des régions du globe hétérogènes en raison du faible nombre de personnes de l'échantillon initial originaires d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes (n = 29) ou, encore, du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie (n = 79). Pour ces deux régions, l'ajout ultérieur de tranches de variables de contrôle a réduit le nombre de cas dont on pouvait se servir pour faire une analyse fiable. L'étude ayant démontré que la participation aux élections accusait des écarts importants selon les traditions religieuses non chrétiennes des électeurs et l'EEC n'ayant pas été conçue pour produire un échantillon représentatif de ces groupes, l'appartenance religieuse n'a pas été intégrée au modèle.

significative à la participation aux élections (voir l'annexe 2). Toutes choses étant par ailleurs égales, seuls les membres des Premières Nations¹³ étaient beaucoup moins susceptibles d'exercer leur droit de vote que les personnes appartenant au groupe ethnique de référence, lequel comprenait des Canadiens, des Américains, des Australiens et des Néo-Zélandais.

Dans l'ensemble, il ressort de l'EDE et de l'EEC qu'on ne peut associer à un faible taux de participation aux élections ni le statut d'immigrant, ni les antécédents non européens des immigrants. Les nouveaux arrivants et les membres de certains groupes non européens risquent toutefois d'être marginalisés dans l'exercice de leur droit de vote.

¹³ Les résultats doivent être interprétés avec prudence. Le dernier modèle de régression n'incluait que sept cas relevés chez les Autochtones.

4. Rayonnement auprès des électeurs

Considérant que de nouveaux Canadiens et des membres de certains groupes ethniques non européens risquent de se marginaliser en ne votant pas aux élections, il peut être utile de dresser un tableau des initiatives de rayonnement mises en place au Canada et ailleurs dans le monde. Dans la présente section, nous traiterons de rayonnement auprès des électeurs sous les angles du droit de vote, de l'inscription des électeurs et de l'éducation des électeurs.

4.1 Droit de vote

Au Canada et à l'étranger, le droit de vote aux élections nationales est habituellement assujéti à la citoyenneté et à un nombre minimal d'années de résidence (voir les tableaux 8 et 9). Les immigrants et les membres des minorités obtiennent plus facilement le droit de vote au niveau national en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, en Australie où la citoyenneté n'est pas un préalable. En Nouvelle-Zélande, les résidents permanents depuis au moins un an peuvent voter aux élections nationales. En Australie, les sujets britanniques qui étaient inscrits sur une liste électorale du Commonwealth australien le 25 janvier 1984 sont également admissibles à voter. Les citoyens du Commonwealth et de la République d'Irlande qui résident au Royaume-Uni peuvent voter aux élections législatives et municipales.

Au Canada, en France, en Italie, aux Pays-Bas et en Suède (voir le tableau 9), les citoyens ne sont pas tenus de satisfaire à des critères minimaux en matière de résidence pour avoir le droit de voter aux élections nationales. Au Canada, pour voter aux élections provinciales, territoriales et municipales, il faut avoir habité dans la juridiction pendant une période minimale variant entre un jour et six mois (voir le tableau 8). Les villes de Toronto et de Montréal n'ont aucune exigence minimale en matière de résidence pour les propriétaires et pour les exploitants d'un commerce sur leur territoire. Pour avoir le droit de voter aux élections municipales de Vancouver, un citoyen doit avoir vécu en Colombie-Britannique depuis au moins six mois et à Vancouver depuis au moins 30 jours au moment de s'inscrire sur la liste électorale.

En Europe, le mouvement d'intégration continentale et le leadership exercé par les élites politiques dans certains pays ont contribué à élargir le droit de vote local pour les non-ressortissants. Le Traité sur l'Union européenne (Traité de Maastricht) consent à tout citoyen résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant le droit de voter et de se porter candidat aux élections municipales et aux élections au Parlement européen (Waldruch, 2003).

En Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède, les immigrants peuvent voter aux élections municipales s'ils ont vécu dans le pays pour une période variant entre trois et cinq ans (gouvernement de Belgique, 3 mars 2006; Kongsted, 4 avril 2006; Young, 2 mai 2006; Pade, 5 mai 2006; Electoral Council, 2005)¹⁴. Dans les pays scandinaves, c'est au leadership exercé par les élites politiques plutôt qu'aux pressions exercées par les groupes d'immigrants qu'est attribué l'élargissement aux non-ressortissants du droit de vote aux élections locales (Togeb, 1999).

De ces quatre pays, ce sont les Pays-Bas qui ont adopté l'approche la plus restrictive en ce qui concerne les lois en matière de naturalisation et, par ricochet, l'admissibilité à voter aux élections nationales pour les immigrants et pour les membres des minorités. Pour acquérir la nationalité néerlandaise au moyen de la naturalisation, les immigrants doivent en premier lieu obtenir un permis de séjour. Les personnes ayant besoin d'une autorisation de séjour d'une durée de plus de trois mois doivent passer un examen d'intégration civique pour démontrer leur connaissance du néerlandais et de la société néerlandaise. Les autorités néerlandaises peuvent exiger des personnes qui demandent la naturalisation qu'elles changent leur nom si elles n'ont pas de nom de famille ou de prénom, si leur nom de famille est le même que leur prénom ou si leur nom est difficile à prononcer pour les Néerlandais ou à écrire en hollandais.

C'est en Italie, en France et en Allemagne que s'est manifestée la plus vigoureuse opposition de la population à l'élargissement du droit de vote local aux ressortissants non européens. En France, ceux-ci n'ont pas le droit de voter aux élections locales, bien que des résidents étrangers puissent se porter candidats aux élections et voter à d'autres niveaux (entre autres aux conseils scolaires). En Allemagne, les citoyens non européens peuvent élire des représentants aux conseils consultatifs étrangers, lesquels prennent part à la vie politique locale. Bien qu'elle ait ratifié la Convention sur la participation des étrangers à la vie politique au niveau local du Conseil de l'Europe en 1992, l'Italie a exercé son option de refus pour ce qui est de l'octroi de droits électoraux aux étrangers aux élections locales (Miele, 16 mai 2006). Certaines communes italiennes ont créé le poste de *consigliere aggiunto*, élu directement par les immigrants pour défendre leurs intérêts auprès du conseil municipal. Notons toutefois que le *consigliere aggiunto* n'a pas le droit de vote.

4.2 Inscription des électeurs

Le travail de compilation et de tenue à jour des listes électorales varie en fonction de l'engagement du gouvernement et du niveau de l'autorité responsable de ces fonctions. Aucune étude comparative systématique de l'incidence des diverses méthodes d'inscription sur la participation des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles n'ayant été faite, il est difficile d'évaluer la méthode qui permet le mieux de joindre ces groupes cibles.

¹⁴ En 1963, l'Irlande a accordé aux résidents étrangers, y compris aux ressortissants d'États non européens, le droit de voter aux élections municipales. D'autres pays ont par la suite fait de même : Suède (1975), Danemark (1981), Norvège (1982), Pays-Bas (1985) et Belgique (2006). Consulter le site <http://assembly.coe.int/documents/workingdocs/doc00/EDOC8916.htm>.

Le Canada, l’Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark et la Suède ont des listes électorales permanentes et ces listes sont continuellement mises à jour. Au Canada et en Océanie, la responsabilité de ces listes incombe aux autorités nationales. En Europe, les autorités locales sont responsables de la collecte des renseignements de l’électeur qui servent à préparer les listes électorales. Dans les pays où les administrations ont opté pour des listes permanentes, sauf au Canada où des procédures de mise à jour continue existent, il revient aux électeurs admissibles d’informer les autorités de tout changement à leur statut.

Au Canada, les recensements étaient faits de maison en maison jusqu’à l’élection générale de 1997. Cette mesure a par la suite été remplacée par le Registre national des électeurs. Le registre ayant été utilisé la première fois pour l’élection fédérale de 2000, les citoyens partagent désormais la responsabilité de s’assurer que leur nom y figure. Bien qu’on ignore encore les effets de ce nouveau registre sur les immigrants et sur les membres des minorités, certains ont prétendu que des listes permanentes favorisent les écarts au niveau de la participation électorale, les procédures prévues rendant plus difficile la participation des personnes appartenant à des groupes précis comme les citoyens plus jeunes ou moins nantis (Black, 2003). La liste permanente est aussi mise à jour au moyen de recensements ciblés dans les nouveaux complexes résidentiels et dans les zones caractérisées par une forte mobilité des électeurs ou par une concentration plus élevée de jeunes (Élections Canada, 2006).

Sept provinces canadiennes font encore des recensements. L’Alberta et la Colombie-Britannique complètent le recensement avec une liste permanente mise régulièrement à jour à partir de fichiers de données sur les électeurs, les ministères et organismes du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial (voir le tableau 8). L’Ontario, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador ne font pas de recensements et sont les seules à recourir exclusivement aux listes électorales mises à jour (Green, 15 février 2006).

Vancouver et Montréal utilisent les listes électorales permanentes de leur province respective pour la mise à jour de leurs propres listes. Toronto, pour sa part, compile sa liste électorale à partir des renseignements figurant sur le rôle d’évaluation fourni par la Société d’évaluation foncière des municipalités (SEFM). Pour obtenir les noms des locataires des immeubles d’habitation de sept logements et plus, la SEFM, dont les opérations s’effectuent dans six ou sept langues, envoie par la poste un questionnaire aux occupants (Andrews, 16 février 2006).

Par contre, aux États-Unis, c’est en premier lieu aux électeurs que revient la responsabilité de s’assurer que leur nom figure sur la liste électorale. Malgré la mise en place du programme Motor Voter en 1993 qui assure l’inscription sur les listes électorales des personnes qui obtiennent ou qui renouvellent leur permis de conduire, on estime que seulement 78 % des citoyens américains ayant le droit de vote étaient inscrits pour les élections présidentielles de 2000 (Courtney, 2004, 80). La France, l’Italie et l’Allemagne ne mettent pas à jour leurs listes d’une manière continue de sorte qu’il incombe aux électeurs de communiquer aux autorités tout changement qui les concerne.

4.3 Éducation civique des électeurs : le Canada dans le contexte international

C'est dans les pays dits « d'accueil » (Australie, Nouvelle-Zélande, Canada) où entre 19 et 23 % de la population est née à l'étranger (Dumont et Lemaître, 2005) ou, encore, dans les pays dont les politiques en matière de citoyenneté reposent sur des principes impériaux ou multiculturels (le Royaume-Uni) ou exclusivement multiculturels (Canada, Australie, Suède) (Castles et Miller, 1993) que les efforts les plus poussés dans le domaine de l'éducation des électeurs ont été constatés.

Les États-Unis sont considérés dynamiques en matière d'éducation civique, même si les citoyens nés à l'étranger constituent une proportion relativement marginale de la population, et même si les politiques américaines en matière de citoyenneté reposent essentiellement sur des principes républicains dans lesquels la culture métropolitaine (celle de la mère patrie) y est dominante (Castles et Miller, 1993). Au contraire, dans les modèles de citoyenneté multiculturels, les identités culturelles sont multiples ou composites.

Les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark publient de l'information dans d'autres langues que la ou les langues nationales au sujet de l'inscription sur la liste électorale et l'exercice du droit de vote (voir les tableaux 8 et 9). La plupart des pays européens n'ont pas recours à des initiatives spéciales, peut-être parce que les pays d'émigration traditionnels s'opposent aux modèles multiculturels de citoyenneté et à l'intégration des immigrants.

Seuls les États-Unis ont adopté des lois fédérales qui garantissant que les services d'inscription sur la liste électorale et le matériel électoral, y compris les bulletins de vote, seront offerts dans des langues non nationales. Certaines dérogations (au niveau des États) à la *Voting Rights Act* (VRA) ont mené à l'adoption, en 2002, de la *Help America Vote Act* qui oblige les États à expliquer comment ils entendent se conformer aux exigences fédérales.

L'article 203, alinéa 4f) des modifications de 1975 de la VRA ne s'appliquent qu'aux groupes qui ont dû composer avec des obstacles au chapitre du processus politique, à savoir les Amérindiens, les Autochtones de l'Alaska et les citoyens hispanophones ou d'origine asiatique. Ces dispositions s'appliquent aux administrations où les citoyens en âge de voter appartiennent à un groupe linguistique comptant plus de 10 000 membres qui, collectivement, représentent plus de 5 % de l'ensemble de l'électorat. Elles s'appliquent également dans les réserves où les électeurs analphabètes représentent plus de 5 % de l'électorat, un taux supérieur à la moyenne nationale (United States Department of Justice – Civil Rights Division s.d.; Brehm, 7 février 2006).

Au Canada, l'approche utilisée pour favoriser la participation électorale des immigrants et des membres des communautés culturelles repose sur des stratégies de communication et sur le rapprochement plutôt que sur la loi. À l'élection générale de 2006, les initiatives d'Élections Canada en matière de communications ont pris la forme d'un *Guide d'information de l'électeur* publié en 26 langues¹⁵, d'une campagne publicitaire publiée dans 95 journaux de communautés minoritaires et dans 33 journaux ethnoculturels, d'une campagne télévisée utilisant des voix hors-champ dans 12 autres langues, de messages radiodiffusés dans 23 langues et de publicités imprimées dans 25 langues (Élections Canada, 2006, 75-82).

Le Canada a été l'un des deux seuls pays à utiliser des centres d'appels multilingues pour joindre les électeurs n'ayant qu'une connaissance pratique limitée des deux langues officielles (anglais et français). Les électeurs passant par le Système de réponse vocale (SRV) d'Élections Canada pouvaient demander à parler à un agent pour obtenir des renseignements au sujet des élections, et ce, dans plus de 100 langues. Le recours au SRV a augmenté de 39 % entre les élections de 2000 et de 2004 (Élections Canada, 2004). À l'élection de 2006, les demandes de renseignements par téléphone ont diminué de 7,4 % en raison d'une utilisation plus généralisée des fonctionnalités de libre-service offertes dans le site Web d'Élections Canada (Élections Canada, 2006, 76).

Le Canada, le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Colombie-Britannique et la Ville de Vancouver comptent parmi les rares administrations qui ont embauché des agents de liaison avec les communautés ethnoculturelles (voir les tableaux 8 et 9). Jusqu'à l'élection de 2006, le Canada recrutait des agents de relations communautaires dans les circonscriptions où au moins 10 % de la population était originaire de Chine, d'Inde et des Philippines. Dans les circonscriptions qui ne satisfaisaient pas à ce critère, on s'attendait à ce que les directeurs du scrutin formulent des propositions sur ce qui devrait être fait pour joindre les électeurs des communautés cibles.

Depuis, Élections Canada a modifié ses critères d'embauche des agents de relations communautaires auprès des groupes ethnoculturels en étendant l'accessibilité à toute circonscription où plus de 20 % de la population ne se réclame pas des peuples fondateurs – soit des citoyens dont l'origine n'est ni britannique, ni française, ni autochtone.

¹⁵ Le guide a été affiché sur le site Web d'Élections Canada. Il a également été envoyé par la poste aux associations ethnoculturelles. À l'élection de 2004, ces associations en ont commandé 76 000 exemplaires et les agents de relations communautaires et les directeurs du scrutin au-delà de 100 000 autres exemplaires. En 2005, les agents de relations communautaires ont reçu le guide sur CD, ce qui permet d'accélérer le processus de reproduction et de distribution.

À l'élection générale de 2004, Élections Canada a embauché 59 agents de relations communautaires pour les groupes ethnoculturels dans 48 circonscriptions. En 2006, Élections Canada en a embauché 64 pour 53 circonscriptions (Élections Canada, 2004; 2006, 82). Ces agents avaient pour tâche d'établir des contacts au sein des communautés, de placer des affiches dans des endroits stratégiques, d'assister aux réunions dans les centres d'accueil ou dans les lieux de culte, de donner des présentations, de distribuer du matériel électoral dans les établissements où on enseigne la langue seconde et de dépouiller les médias ethniques. Selon les directeurs du scrutin, le Programme des agents de relations communautaires s'est révélé efficace sous l'angle du rayonnement auprès de ces électeurs. Le Canada, le Royaume-Uni et la Suède sont également les seules administrations à appuyer des initiatives axées sur des projets dans le cadre de partenariats stratégiques avec des organismes communautaires.

L'Australian Electoral Commission (AEC) fait traduire ses articles électoraux dans 15 à 23 langues, selon le sujet (Williamson, 12 février 2006). La plus grande partie de ce matériel est affiché sur son site Web. L'AEC a aussi fait préparer des vidéos aux fins de présentations communautaires en arabe et en vietnamien et travaille actuellement sur des versions en mandarin et en cantonais. D'après Williamson, l'AEC s'efforce également d'inciter les groupes communautaires à se rendre dans les centres d'éducation des électeurs ouverts un peu partout au pays.

À l'instar du Canada, l'AEC a mis sur pied un centre d'appels multilingue et un service téléphonique d'interprétation pour les électeurs qui ne maîtrisent pas suffisamment l'anglais. Comme il fallait s'y attendre, c'est au moment des élections que le service a été le plus sollicité. À la dernière élection fédérale, en octobre 2004, les interprètes ont répondu à 1 105 appels dans au moins 16 langues. Les services d'interprétation en cantonais, en mandarin et en vietnamien ont été les plus populaires. De juillet 2004 à la fin de juin 2005, 4 108 des 8 984 demandes de renseignements adressées au centre d'appels ont été orientées vers les services d'interprétation multilingues (Australian Electoral Commission, 2006).

Pour les élections de 2005 en Nouvelle-Zélande, le Bureau du directeur général des élections a publié une brochure en 13 langues contenant des renseignements de base sur la façon de voter. Cette brochure – dont le contenu pouvait être téléchargé à partir du site Web du Bureau du directeur général des élections – contenait une version traduite d'encart concernant les activités du système électoral proportionnel mixte (Stoks, 9 février 2006). La Nouvelle-Zélande a également distribué des brochures dans les groupes communautaires, dans les bibliothèques, dans les bureaux où on offrait des services aux migrants, dans les organismes gouvernementaux pertinents et dans les permanences d'entraide sociale. Ses cinq agents de liaison régionaux ont distribué ces documents d'information au niveau local, prêtant une attention toute particulière aux personnes d'ascendance maorie qui forment le groupe ethnique non européen le plus important du pays.

Au Royaume-Uni, différents feuillets et formulaires de la Commission électorale sont offerts dans d'autres langues que l'anglais. La Commission électorale a recours à des campagnes publicitaires pour sensibiliser les personnes faiblement alphabétisées et dont l'anglais est la langue seconde. Son équipe de rayonnement s'efforce également de joindre les jeunes Noirs et les jeunes membres des minorités ethniques. Dans les trois semaines qui ont précédé les élections municipales de mai 2006 dans les West Midlands, une campagne publicitaire a tenté de sensibiliser les jeunes des minorités ethniques à l'importance de s'inscrire sur la liste électorale. Des messages radio et des affiches avaient été préparés pour présenter le droit de vote comme un symbole d'appartenance et d'autonomie. De la musique et des clips médias étaient aussi diffusés par le biais d'une campagne qui accompagnait les équipes de rue faisant la promotion de l'inscription sur la liste électorale (Howse, 6 février 2006; 21 février 2006).

Il y a trois ans, le Royaume-Uni a lancé le New Initiatives Fund pour soutenir la recherche et les projets de rayonnement proposés par les organismes bénévoles et communautaires. Au nombre des projets financés, citons le projet New Citizens Voice ainsi qu'une initiative visant à susciter la participation des femmes sud-asiatiques aux processus de prise de décisions.

De tous les pays européens, à l'exception du Royaume-Uni, c'est la Suède, où les personnes nées à l'étranger représentent à peu près 12 % de la population, qui a consacré le plus d'efforts à la sensibilisation des immigrants et des membres des communautés minoritaires. L'autorité électorale y parraine un site Web en anglais, publie des documents électoraux en 14 langues et offre des renseignements sur le Web en 17 langues en plus du Suédois. Elle place aussi des annonces dans les médias ethniques. Pour les élections de septembre 2006, l'équipe a élaboré un film éducatif traduit dans plusieurs langues et téléchargeable à partir du site Web. Le Democracy Project accorde des subventions pour les projets éducatifs s'adressant aux groupes moins actifs dans le développement de la société suédoise (Lemon, avril 2006).

Au Danemark, en collaboration avec le Conseil consultatif des minorités ethniques, le ministère de l'Intérieur et de la Santé a publié une brochure en danois intitulée *Votre vote fait une différence*. Pour les membres des minorités ethniques, cette brochure constitue la seule source d'information sur l'admissibilité au vote, sur le processus électoral et sur l'importance de voter. La brochure contient de brefs résumés en arabe, en bosniaque, en serbo-croate, en anglais, en persan, en somalien, en turc et en urdu. Pendant la période électorale, elle est distribuée dans les centres linguistiques offrant des programmes d'initiation aux réfugiés ainsi que dans les bureaux et dans les bibliothèques. Elle est également remise aux membres des conseils consultatifs municipaux ethniques.

En octobre 2006, les citoyens belges non originaires de l'UE ont voté pour la première fois aux élections municipales. L'Association des villes et des municipalités flamandes a préparé certaines lettres modèles en hollandais pour les villes et les municipalités qui souhaitent renseigner les nouveaux électeurs (Verbeek, 1^{er} mars 2006). Le Centre des minorités flamandes (CMF) a pour sa part publié sur le Web une brochure qui s'adresse aux travailleurs sociaux, aux professeurs et autres personnes travaillant auprès des non-ressortissants. Le CMF fait également appel à la Fédération des minorités ethniques, aux organismes à caractère éducatif s'adressant aux adultes, aux travailleurs sociaux et aux établissements où l'on enseigne le hollandais aux nouveaux arrivants pour distribuer les dépliants offrant de l'information sur l'inscription des

électeurs, l'admissibilité au vote et les compétences des administrations municipales. Pour des raisons budgétaires et parce que sa publication dans d'autres langues risquait d'envoyer un signal « erroné », le dépliant n'a été publié qu'en hollandais (Santermans, 30 mars 2006).

En matière d'éducation des électeurs, ni l'Allemagne ni les Pays-Bas n'ont encore d'initiatives spéciales dans des langues autres que la langue nationale (Young, 2 mai 2006). En Italie, les Conseils territoriaux sur l'immigration sont habilités à intensifier la participation du gouvernement au regard de l'intégration civique des immigrants. Créés en 1999 dans toutes les préfectures, ces conseils ont pour fonction d'analyser les besoins économiques et sociaux des citoyens étrangers et d'y répondre. Mais en raison d'une insuffisance de fonds et de l'absence de volonté politique, peu de ces conseils s'intéressent aux projets axés sur l'intégration politique des étrangers (Miele, 16 mai 2006).

4.4 Éducation des électeurs : un sondage pancanadien (élections infranationales)

Les provinces et les municipalités canadiennes ont chacune leur propre façon d'informer les immigrants et les membres des minorités sur l'inscription sur la liste électorale et sur les élections. Les administrations les plus hétérogènes d'un point de vue culturel – à savoir la Colombie-Britannique, Toronto, l'Ontario, Vancouver et le Québec – ont produit des documents d'information multilingues imprimés ou électroniques (accessibles sur le Web) ou du matériel s'adressant expressément aux néo-Canadiens (voir le tableau 8). Le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba et Montréal ont offert des renseignements dans les deux langues officielles. Les autres administrations n'ont mis en œuvre que très peu d'initiatives ou ont limité leurs démarches pour joindre ces groupes.

Elections BC a traduit en 16 langues des guides d'information sur l'inscription des électeurs et sur le scrutin. Ces guides, qui ont été distribués par les agents de liaison communautaire et par les agents de circonscription aux dernières élections provinciales, étaient aussi disponibles dans tous les bureaux de vote. Entre les élections, le site Web d'Elections BC affiche des renseignements multilingues concernant le scrutin et l'inscription des électeurs. En 2006, Elections BC a également fait parvenir par la poste aux associations ethniques et aux bureaux de la citoyenneté des brochures portant sur les élections imprimées en cantonais, en mandarin et en punjabi (Porayko, 6 février 2006).

Elections BC est la seule instance infranationale au Canada qui embauche des agents de liaison communautaire. Après les élections provinciales de 2005, les agents de liaison avec les communautés sino et indo-canadiennes ont présenté des rapports finaux de leurs activités, exprimé leurs points de vue sur les moyens les plus efficaces de joindre les membres de ces communautés, énoncé des observations qualitatives quant aux obstacles à l'exercice du droit de vote et, enfin, formulé des conseils concernant des initiatives qu'il y aurait lieu de mettre en œuvre (Gill, 2005; Elections BC, 2005b).

Élections Ontario fait traduire ses publications dans les 15 langues les plus couramment parlées sur son territoire. Ces langues ont été identifiées avec les données du recensement portant sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison. Une fois le bref délivré, l'organisme

distribue des brochures multilingues – dans les points de vente au détail et auprès des associations et organisations intéressées – qu’elle rend également accessibles sur son site Web. Élections Ontario organise en outre une campagne publicitaire dans les médias ethniques et travaille en collaboration avec des groupes offrant des services aux néo-Canadiens et aux Canadiens des différents groupes ethniques pour rendre le vote accessible. Entre les élections, Élections Ontario n’offre pas de documents multilingues téléchargeables à partir de son site Web.

Toronto héberge l’une des populations les plus diversifiées du monde au plan culturel. Il n’est donc pas étonnant que ses efforts de rayonnement multilingues soient plus élaborés que ceux des autres provinces. Pour les élections municipales de 2003, la ville a publié un document d’information électorale en format papier et en format électronique, en anglais et dans les 14 langues parlées à la maison par au moins 3 % de la population d’un quartier municipal donné. Aux élections de 2006, on a ramené à 2 % ce critère de publication du tabloïde dans les langues maternelles autres que l’anglais (Andrews, 16 février 2006). Un arrêté municipal de 2005 prévoyait que les avis, les formulaires et autres documents d’information qui doivent être publiés en vertu de la *Loi sur les élections municipales, 1996* pourraient être rédigés en 17 langues – en plus de l’anglais – pour les élections municipales de 2006 (Ville de Toronto, 2005).

À l’instar du Canada, de la Colombie-Britannique et de Vancouver, Toronto offre en période électorale un service de renseignements téléphonique multilingue. Andrews rapporte qu’aux élections de 2003, ce service a répondu à 190 demandes d’information téléphoniques en 22 langues. Toronto fait également paraître des annonces dans les médias ethniques et met à la disposition des groupes communautaires des présentations électroniques. Pour joindre les nouveaux citoyens, la ville transmet par la poste aux bureaux de la citoyenneté des renseignements portant sur les qualités requises pour être habiles à voter aux élections municipales (Andrews, 16 février 2006).

Tout comme le gouvernement fédéral et Toronto, la Ville de Vancouver offre des services téléphoniques en plusieurs langues pour répondre aux demandes de renseignements sur les élections des citoyens non anglophones. Aux élections municipales de 2005, le service d’assistance téléphonique répondait aux demandes en quatre langues en plus de l’anglais. Le dépliant d’information produit par la ville invite dans cinq langues les électeurs à demander l’aide pour la traduction du feuillet, le site Web du ministère des Services communautaires de la Colombie-Britannique contient un guide – en français, en chinois, en punjabi et en anglais – qui traite de l’administration municipale et des élections. Pour les élections municipales de 2005, un programme de rayonnement a été mis sur pied pour susciter la participation des électeurs des quartiers et des groupes qui affichent de faibles taux de participation aux élections. Les activités du programme s’adressaient essentiellement aux communautés chinoise, punjabi, espagnole et vietnamienne ainsi qu’aux membres des Premières Nations (Constantine, 2005).

Comme ses homologues de l'Ontario et de Toronto, le directeur général des élections du Québec s'assure la collaboration d'établissements d'enseignement et d'organisations communautaires pour joindre les électeurs des communautés cibles. La trousse d'information *Je vote au Québec* est mise à la disposition des animateurs de séances d'information destinées aux nouveaux immigrants. Au cours de ces séances, des renseignements sont donnés sur les systèmes politique et électoral du Québec afin de sensibiliser les nouveaux arrivants à l'importance de voter et les amener à exercer leur devoir de citoyen (Directeur général des élections du Québec, 2005).

Quant à Elections Alberta, ses efforts pour joindre les immigrants et les communautés ethnoculturelles consistent à la traduction d'un feuillet de renseignements traitant du processus de recensement dans les 13 langues les plus courantes autres que l'anglais. L'organisme favorise également l'embauche de membres des communautés ethnoculturelles pour effectuer les recensements dans des régions ayant une forte densité de membres de minorités (McKee-Jeske, 22 novembre 2006).

4.5 Jour du scrutin : perspectives internationale et canadienne

À l'échelle internationale, la plupart des gouvernements – à l'exclusion de ceux du Royaume-Uni et des pays d'accueil du Nouveau Monde – n'offrent pas d'aide spéciale aux électeurs immigrants ou membres des minorités ethnoculturelles le jour du scrutin. Seulement deux pays ont adopté une loi obligeant le recours à des bulletins et des mécanismes de vote multilingues ou la prestation d'instructions multilingues sur le bulletin de vote. Dans certaines administrations, les électeurs peuvent obtenir les services d'un traducteur (un ami ou un membre du personnel du scrutin) pour les aider à lire le bulletin, mais aucun gouvernement ne garantit la présence d'interprètes aux bureaux de vote. Certains gouvernements tentent de répondre aux besoins linguistiques des électeurs qui ne connaissent pas la langue du pays en favorisant l'embauche de membres du personnel du scrutin polyglottes (voir les tableaux 8 et 9).

Les États américains sont légalement tenus de fournir des renseignements sur le processus électoral et des bulletins de vote dans des langues autres que l'anglais dans les subdivisions politiques où plus de 5 % des citoyens en âge de voter font partie d'une minorité linguistique (United States Department of Justice – Civil Rights Division s.d.). En Suède, les bulletins de vote viennent avec des instructions en plusieurs langues sur la façon de voter (Lemon, avril 2006). L'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta, Toronto, la France et le Danemark offrent pour leur part dans les bureaux de scrutin des instructions multilingues sur la façon de voter présentées sous forme d'affiches ou de brochures. En Ontario, des affiches utilisant des pictogrammes et décrivant clairement et simplement comment voter sont placées bien à la vue dans les bureaux de vote pour aider les électeurs pour qui l'anglais est la langue seconde (Élections Ontario, septembre 2003).

Dans les bureaux de scrutin, aucun gouvernement ne garantit la présence d'interprètes parlant des langues étrangères. Toutefois, les électeurs prenant part aux scrutins nationaux et infranationaux au Canada, aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande sont autorisés à se faire accompagner par une personne de leur choix pour les assister s'ils sont incapables de lire le bulletin de vote. Pour Toronto seulement, on estime qu'il coûterait 15 millions de dollars pour assurer la présence d'interprètes dans tous les bureaux de vote. Pour des raisons économiques, la ville distribue plutôt à toutes les portes de son territoire une publication tabloïde dans laquelle elle informe les électeurs qu'ils peuvent se présenter au bureau de vote avec un ami qui, après avoir prêté serment, pourra agir comme interprète sans toutefois l'accompagner dans l'isoloir (Andrews, 16 février 2006).

Le Canada, l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta, Vancouver et Toronto encouragent l'embauche de membres du personnel du scrutin multilingues dans les circonscriptions/quartiers où l'on trouve de fortes concentrations d'électeurs s'exprimant dans une langue non officielle. Le Danemark et la France favorisent pareille solution pour les électeurs de langues non nationales.

Au chapitre électoral, les efforts de la Nouvelle-Zélande en matière de rayonnement dans la communauté méritent qu'on s'y attarde. Un mois avant le jour du scrutin, le Directeur général des élections fait parvenir la trousse EasyVote à tous les électeurs inscrits sur la liste électorale à la date de la délivrance du bref. Cette trousse contient les renseignements suivants (Bureau du directeur général des élections [Nouvelle-Zélande], 2005) :

- la date d'élection;
- le corps électoral dans lequel l'électeur est inscrit;
- les emplacements des bureaux de vote par anticipation et pour le scrutin normal;
- les noms des candidats pour le vote électoral;
- les noms des candidats des différents partis;
- une carte EasyVote que l'électeur devra présenter au bureau de vote;
- des instructions sur la façon de présenter sa carte EasyVote aux membres du personnel du scrutin le jour d'élection et sur la façon de voter aux bureaux de vote (en anglais et dans 14 autres langues);
- de brèves traductions d'un texte expliquant comment le vote partisan détermine le nombre de sièges obtenus par un parti et comment le vote du corps électoral peut modifier le nombre de sièges alloués à un parti.

5. Conclusion et recommandations

La présente étude a confirmé que le statut d'immigrant ne constitue pas un obstacle à la participation aux élections, mais que celui de nouvel arrivant est associé à des taux de participation plus faibles. En 2000, les personnes admissibles à voter qui avaient émigré au Canada après 1991 étaient beaucoup moins susceptibles de voter, sans égard à leurs caractéristiques particulières, à leurs ressources, à leur degré d'intégration aux réseaux familiaux et religieux, à leurs niveaux de confiance sociale et d'attachement envers le Canada. Chez tous les immigrants, les facteurs suivants étaient liés à une participation plus faible : une brève période de résidence, la jeunesse, un faible revenu, des études secondaires, le célibat, un attachement plus faible au Canada et un niveau de confiance plus élevé envers les membres de sa famille.

Seul un repérage longitudinal de cette cohorte de nouveaux arrivants permettra de déterminer si leur taux de participation aux élections se rapproche de celui des précédentes vagues d'immigrants ou si le contexte socioéconomique et politique auquel ils ont dû faire face à leur arrivée au Canada a conditionné de manière permanente leurs attitudes face à l'exercice du droit de vote.

Ces constatations nous amènent à formuler deux recommandations concernant les efforts de rayonnement auprès de la population d'immigrants du Canada. En premier lieu, il faut consentir des efforts spéciaux pour joindre les nouveaux arrivants, notamment ceux qui présentent des particularités et des ressources associées à une faible participation aux élections. On pense, entre autres, aux jeunes et aux électeurs qui proviennent de milieux défavorisés.

L'analyse de l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE) a démontré que, toutes choses étant par ailleurs égales, la langue, l'horizon ethnique et l'origine raciale des immigrants n'étaient pas liés d'une manière marquée aux modèles de participation aux élections. Il ressort de l'Étude électorale canadienne (EEC) de 2004 que, toutes choses étant par ailleurs égales, les antécédents ethniques et raciaux des électeurs n'avaient aucun lien avec la participation aux élections. Il convient toutefois de rappeler que les catégories « horizon ethnique » des deux modèles à plusieurs variables étaient hétérogènes et qu'elles ne permettaient pas de saisir des nuances types au sein des groupements culturels plus vastes.

Là encore, toutes choses étant par ailleurs égales, si on peut déduire des analyses multivariées que les obstacles linguistiques et l'appartenance à une minorité visible en soi ne constituent pas un empêchement au vote, il est aussi vrai que les choses ne sont pas toutes égales dans la vraie vie. Les auteurs des recherches démographiques et économiques citées au début de la présente étude ont constaté que certains groupes minoritaires visibles possédaient moins de ressources que d'autres sous l'angle des études et du revenu ou bien qu'ils avaient un profil d'âge plus jeune.

Dans notre deuxième recommandation, nous invitons Élections Canada à consacrer des ressources de rayonnement aux groupes ethnoraciaux non européens. Ces groupes ont moins participé aux élections que les membres des communautés européennes. Ils sont, par ordre de priorité, les Noirs nés au Canada, les Vietnamiens, les Chinois, les Japonais, les Haïtiens et les Libanais. Les taux de participation aux élections des membres des communautés portugaise et espagnole étant également inférieurs à ceux de la plupart des groupes européens, Élections Canada pourrait réviser ses initiatives multilingues de manière à joindre également ces électeurs.

L'ampleur des efforts consentis par les différents pays pour intégrer leurs populations nées à l'étranger ou leurs minorités varie considérablement. En règle générale, les efforts sont fonction de la taille des populations d'immigrants et des politiques de citoyenneté. Ils s'inscrivent dans un large éventail allant d'approches minimalistes jusqu'à des programmes poussés comme ceux mis en place par le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, la Suède et la Colombie-Britannique. Dans toutes les administrations, exception faite des États-Unis, les efforts de rayonnement reposent sur l'action volontaire plutôt que sur des mesures législatives et coercitives. Les administrations socialisantes ont tendance à miser sur des produits de communication multilingues imprimés, électroniques ou accessibles sur le Web. Ils ont aussi recours à des services téléphoniques multilingues pour offrir de l'aide aux électeurs qui ne maîtrisent pas la langue du pays.

Les organismes électoraux les plus proactifs embauchent des agents de liaison auprès de communautés et appuient des projets communautaires. Le Canada est manifestement un leader mondial en matière d'élaboration de stratégies de rayonnement auprès des immigrants et des membres des communautés ethnoculturelles, mais le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Colombie-Britannique, Toronto et Vancouver ont des pratiques intéressantes qu'il y aurait lieu de retenir pour les élections fédérales à venir.

Élections Canada pourrait adopter des initiatives permettant de renseigner les nouveaux citoyens – dans leur langue maternelle en plus des deux langues officielles – sur le scrutin et sur l'inscription des électeurs. Ainsi, des représentants d'Élections Canada pourraient assister aux cérémonies de citoyenneté et visiter des établissements où on enseigne l'anglais (ou le français au Québec) comme langue seconde. L'organisme pourrait aussi poster aux nouveaux citoyens une lettre, rédigée dans leur langue maternelle ainsi que dans les deux langues officielles du pays, dans laquelle seraient brièvement expliqués le processus de vote et l'importance de voter. On pourrait aussi leur faire parvenir des cartes d'information de l'électeur multilingues comme le fait la Nouvelle-Zélande.

Considérant que le Service d'information de l'électeur sur le Web a connu un plus grand achalandage pendant les dernières élections, l'auteur de la présente étude recommande à Élections Canada de faire traduire la section « Information aux électeurs » dans les 26 langues de publication du *Guide d'information de l'électeur*.

À la lumière des conclusions de la présente étude, Élections Canada devrait envisager la possibilité d'embaucher des agents de relations communautaires dans les circonscriptions comptant un pourcentage élevé de nouveaux arrivants et de Noirs nés au Canada (particulièrement s'ils sont jeunes) et dans les quartiers économiquement défavorisés où vivent des communautés ethnoraciales non européennes relativement importantes. Ces communautés affichent les plus faibles taux de participation aux élections. De fait, comme nous l'avons mentionné plus tôt, Élections Canada a révisé ses critères d'embauche d'agents de relations communautaires auprès des groupes ethnoculturels (voir la section 4.3).

Au Royaume-Uni, l'équipe de rayonnement de la Commission électorale a eu recours à des stratégies novatrices et dynamiques pour favoriser l'inscription des électeurs et la participation au vote dans les communautés formées de minorités noires et multiethniques. Le New Initiatives Fund a aussi parrainé des projets communautaires intéressants. Dans cette étude, on suggère à Élections Canada de communiquer directement avec la Commission électorale pour en savoir davantage sur l'évaluation interne de ce programme.

Les agents de liaison communautaires d'Elections BC nous ont fourni un aperçu très instructif des obstacles au vote qui se posent aux membres des communautés culturelles non européennes. Dans un de leurs rapports, ils formulent une suggestion fort utile pour relever plusieurs défis d'ordre stratégique qui sont : le coût des services de traduction dans les bureaux de scrutin, l'apathie et le faible taux de participation des jeunes aux élections, la représentation des communautés au niveau du personnel du scrutin. Cette suggestion est de recruter des élèves polyglottes du secondaire pour agir à titre d'interprètes ou encore de les intégrer au personnel du scrutin dans diverses circonscriptions.

6. Lacunes en matière de recherche

Les sous-groupes autour desquels s'est articulée cette étude devraient constituer des segments de plus en plus importants de l'électorat canadien du XXI^e siècle. Il ne faut donc pas sous-estimer l'incidence que ces sous-groupes auront sur le maintien de la démocratie. Il faudrait réviser la stratégie d'échantillonnage de l'EEC pour déterminer dans quelle mesure les écarts relevés au niveau de la participation électorale de communautés ethniques demeurent valables après la prise en compte d'autres contrôles d'attitudes associés au taux de participation électorale dans la population en général.

Des enquêtes plus vastes menées auprès des électeurs immigrants ou d'électeurs appartenant à une minorité nous permettraient de faire une analyse plus approfondie des différences entre les taux de participation aux élections des différentes communautés ethnoculturelles et religieuses. Une telle analyse est possible en suréchantillonnant des communautés ethniques minoritaires, comme cela a été fait dans la British General Election Study (1997) ou en étoffant l'EEC au moyen de très nombreux entretiens directs avec un nombre minimal d'électeurs provenant de groupes ethniques exposés à des risques comme cela a été fait après l'élection générale de 2005 en Grande-Bretagne.

L'analyse des données d'enquêtes transversales représentatives d'un vaste secteur géographique nous offre la base de recherche nécessaire à la formulation de stratégies de rayonnement, mais il nous faudra de nouveaux thèmes et stratégies de recherche si l'on veut doter les décideurs d'outils qui leur permettront de peaufiner leurs programmes. Un certain nombre d'approches – agendas électoraux, enquêtes longitudinales (pour suivre les nouveaux arrivants au fil des ans), rappel des groupes témoins (pour tenter de comprendre leurs attitudes au regard de la vie politique et de la participation au vote) – pourraient nous fournir des points de vue qualitatifs approfondis ou des données comparatives valables pour l'évaluation des programmes. Les chercheurs canadiens ont considérablement amélioré leurs connaissances en matière de reconnaissance des signes particuliers associés à la participation électorale, mais il y a encore beaucoup plus à faire pour examiner l'incidence des facteurs contextuels et communautaires.

Les chercheurs de plusieurs pays ont soutenu que l'environnement sociospatial ou linguistique immédiat d'un électeur a un lien avec sa participation aux élections. Ils ont également reconnu d'autres facteurs importants de la participation au vote des communautés d'immigrants ou les groupes minoritaires : des ressources communautaires, d'importants réseaux d'associations ou des réseaux d'associations interdépendants, la réceptivité de la communauté face à la participation politique (culture politique). Les modèles linéaires hiérarchiques quantitatifs, les entretiens qualitatifs et l'analyse des réseaux ne sont que quelques-unes des stratégies de recherche pouvant être utilisées pour étudier ces thèmes.

Les institutions et les intervenants ont également leur importance. Les élites des communautés, les médias ethniques et les partis politiques jouent des rôles non négligeables lorsqu'il s'agit de modeler les attitudes au sujet de la valeur du vote. Les auteurs d'études antérieures se sont penchés sur le rôle de ces intervenants (Simard, 1991) et il conviendrait de réévaluer son importance au regard des communautés non chrétiennes plus récemment établies.

Enfin, ce sont les administrations dotées de lois relativement libérales en matière de citoyenneté et où évoluent d'importants groupes minoritaires et d'importantes populations d'immigrants qui ont généralement investi les efforts de rayonnement les plus poussés – à quelques exceptions près. La Suède et les Pays-Bas, par exemple, hébergent à peu près le même pourcentage de citoyens nés à l'étranger, mais leurs perspectives quant à la valeur des stratégies de communication multilingues diffèrent passablement. Même au Canada, on a constaté des différences au niveau des démarches de rayonnement des diverses administrations infranationales qui ne peuvent être expliquées que par la taille de leurs communautés d'immigrants ou de leurs groupes minoritaires.

Ces écarts internationaux et nationaux quant aux pratiques de rayonnement soulèvent une question de fond : existe-t-il une corrélation entre l'ampleur des efforts de sensibilisation et les taux de participation aux élections plus élevés dans les communautés cibles? Il n'est pas possible d'établir un lien de cause à effet étant donné les nombreux facteurs influant sur la participation aux élections. L'accès aux bases de données nationales et internationales contenant des données représentatives et comparatives des taux de participation aux élections au sein de ces communautés nous aiderait certes à répondre à cette question.

Tableau 1 – Taux de participation aux élections fédérales, provinciales et municipales – selon le lieu de naissance

Participation à la dernière élection	Personnes nées au Canada (%)	Immigrants (%)
fédérale	79,3	78,6
provinciale	78,4	75,6***
municipale	63,9	63,5

*** $p \leq ,001$

Source : EDE

Tableau 2 – Taux de participation aux élections fédérales, provinciales et municipales – selon le lieu de naissance et la race

Non-membres d'une minorité visible	Nés au Canada (%)	Immigrants (%)
Ont voté à la dernière élection fédérale	79,8	84,7***
Ont voté à la dernière élection provinciale	78,9	82,6***
Ont voté à la dernière élection municipale	64,5	71***
Personnes d'origine chinoise		
Ont voté à la dernière élection fédérale	64,3	67
Ont voté à la dernière élection provinciale	57,3	64*
Ont voté à la dernière élection municipale	41,9	50,5**
Personnes d'origine sud-asiatique		
Ont voté à la dernière élection fédérale	61,2	77,1***
Ont voté à la dernière élection provinciale	56,1	72***
Ont voté à la dernière élection municipale	41,5	59,3***
Noirs		
Ont voté à la dernière élection fédérale	47,2	77,6***
Ont voté à la dernière élection provinciale	41,6	68,8***
Ont voté à la dernière élection municipale	32,9	57***

* $p \leq ,05$

** $p \leq ,01$

*** $p \leq ,001$

Source : EDE

Tableau 3 – Taux de participation – selon le lieu de naissance, la race et l'âge

	De 20 à 29 ans (%)		30 ans et plus (%)	
	Nés au Canada	Nés à l'étranger	Nés au Canada	Nés à l'étranger
Non-membres d'une minorité visible				
Élection fédérale	63,4	53,0**	84,9	87,1***
Élection provinciale	60,8	47,5***	84,5	85,2
Élection municipale	41,6	33,2*	70,7	73,8***
Personnes d'origine chinoise				
Élection fédérale	56,2	44,8*	84,4	71,7***
Élection provinciale	47,6	44,6	79,6	68,4*
Élection municipale	26,4	27,1	66,5	55,5*
Personnes d'origine sud-asiatique				
Élection fédérale	63,4	67,6	–	–
Élection provinciale	59,2	54,1	75,8	76,7
Élection municipale	43,0	46,3	63,3	63,0
Noirs				
Élection fédérale	51,0	41,2 ^E	51,5	82,4***
Élection provinciale	49,9	43,4 ^E	41,2 ^E	72,4***
Élection municipale	–	–	34,9 ^E	61,9***

* $p \leq ,05$

** $p \leq ,01$

*** $p \leq ,001$

^E Estimation « peu fiable » considérant le faible nombre de cas.

Notes : Les tirets indiquent que moins de 10 réponses ont été obtenues. Dans ce cas, Statistique Canada interdit la publication des données de l'EDE de manière à protéger la confidentialité des renseignements personnels des sondés.

Source : EDE

Tableau 4 – Taux de participation aux élections fédérales – selon la première ascendance ethnique mentionnée

Origine	Taux de participation*** (%)
Anglaise (Britanniques, Irlandais, Écossais, Gallois et autres Britanniques non pris en compte ailleurs)	82,6
Française	83,2
Canadienne-française	88,8
Canadienne (comprend les membres des groupes régionaux : Acadiens, Terre-Neuviens, etc.)	77,9
Québécoise (comprend les membres des groupes régionaux du Québec)	83,6
Américaine	86,2
Néerlandaise	81,0
Allemande	78,7
Polonaise	74,8
Ukrainienne	78,9
Norvégienne	78,3
Italienne	83,9
Portugaise	72,9
Espagnole	72,6
Hongroise	81,4
Russe	76,5
Juive	77,9
Libanaise	72,4
Indo-orientale	77,6
Pakistanaise	65,1 ^E
Punjabie	74,6
Chinoise	66,9
Japonaise	70,8
Vietnamienne	59,1
Haitienne	71,6
Jamaïcaine	72,2
Philippine	75,1

*** Chi carré 371,86, $p < ,001$

^E Estimation « peu fiable » en raison de la faible taille de l'échantillon.

Tableau 5 – Taux de participation aux élections fédérales – selon la région du monde où sont nés les électeurs

Région de naissance des électeurs	Taux de participation*** (%)
Canada	79,6
États-Unis	80,6
Amérique centrale et Amérique du Sud, Caraïbes et Bermudes	73,4
Europe	86,3
Afrique	79,0
Asie et Moyen-Orient	69,5
Océanie, Amérique du Nord et autres	83,2 ^E

*** Chi carré 245,47, p < ,001

Tableau 6 – Taux de participation aux élections fédérales – selon la confession religieuse

Confession	Taux de participation*** (%)
Aucune appartenance religieuse	70,2
Catholique	82,3
Protestante	81,8
Chrétienne orthodoxe	78,9
Chrétienne (non prise en compte ailleurs)	75,1
Musulmane	66,7
Juive	84,7
Bouddhiste	64,5
Hindouiste	78,1
Sikhe	78,5

*** Chi carré 514,91, p < ,001

^E Estimation « peu fiable »

Tableau 7 – Taux de participation à l'élection fédérale de 2000

Ce tableau contient des estimations de régression logistique non normalisées.

Facteur (groupe de référence)	B	Erreur-type	Rapport de cotes
Âge : 20 à 29 ans (30 ans et plus)	-,90***	0,209	0,40
Sexe : masculin (féminin)	-0,04	0,148	0,96
Niveau d'études (pas de diplômes d'études secondaires)			
Diplôme collégial/universitaire	0,12	0,212	1,12
Études collégiales/universitaires	0,04	0,278	1,04
Études secondaires	-,44*	0,218	0,64
Revenu personnel (50 000 \$ et plus)			
Moins de 20 000 \$	-,56**	0,213	0,57
20 000 \$ à 49 999 \$	-,48**	0,188	0,62
Langue (autre)			
Anglais	-1,02	0,572	0,36
Français	-0,38	0,596	0,68

Facteur (groupe de référence)	B	Erreur-type	Rapport de cotes
Marié/en union de fait (célibataire/séparé/divorcé/veuf)	,54**	0,174	1,72
Nombre d'enfants dans le ménage	-0,09	0,067	0,92
Résident rural (urbain)	0,28	0,295	1,32
Immigration antérieure à 1991 (immigration postérieure à 1991)	1,09***	0,195	2,98
Race (autres minorités visibles)			
Ne fait pas partie d'une minorité visible	-0,35	0,333	0,70
Chinois	0,12	0,291	1,13
Sud-Asiatique	0,44	0,252	1,55
Noir	0,18	0,312	1,19
Ethnicité (voir annexe 1 – groupes de référence)			
Groupe fondateur	0,25	0,55	1,29
Européen et européen mixte	-0,1	0,513	0,91
Non-Européen et non-Européen mixte	-0,56	0,464	0,57
Importance personnelle accordée à la religion	0,02	0,072	1,02
Assistance régulière aux cérémonies religieuses/pratique religieuse personnelle (non-pratiquant)			
Assistance aux cérémonies religieuses : une fois par semaine/mois	-0,05	0,244	0,95
Assistance aux cérémonies religieuses : une à trois fois par année	-0,08	0,23	0,93
Propres dévotions une fois par semaine/mois	0,29	0,222	1,34
Propres dévotions de une à trois fois par année	0,00	0,258	1,00
Contacts avec la famille au Canada (aucun)			
Contacts avec la famille : une fois par semaine/mois	0,23	0,432	1,26
Contacts avec la famille : de une à trois fois par année	0,34	0,473	1,41
Satisfaction de vivre	0,06	0,095	1,06
Confiance envers les gens en général (on n'est jamais trop prudent)	0,28	0,152	1,32
Confiance envers les membres de la famille	-,38*	0,156	0,68
Confiance envers les personnes du voisinage	0,03	0,087	1,03
Confiance envers les collègues de travail ou d'études	0,10	0,092	1,10
Épisodes de discrimination/traitement injuste au cours des cinq dernières années (oui)	-0,17	0,164	0,85
Attachement au territoire (au Canada) (faible)			
Fort attachement au Canada	0,97*	0,41	2,64
Attachement moyen au Canada	0,63	0,442	1,88
Coordonnées à l'origine	1,92	1,14	

* p < ,05

** p < ,01

*** p < ,001

Note : Voir l'annexe 1 (renseignements sur le codage et sur le modèle).

Source : EDE – données pondérées

Tableau 8 – Participation aux élections – Enquête canadienne (élections nationales et infranationales)

	T.-N.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Toronto	Montréal	Vancouver
Droit de vote													
Citoyenneté	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Durée minimale de résidence	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓ ²
Inscription sur la liste électorale													
Registre constamment mis à jour	✓	✓	✓		✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓
Recensement		✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓			
Inscription incombant à l'électeur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Polyglotte ou bilingue		✓ ¹			✓ ¹	✓ ¹	✓ ¹		✓	✓	✓	✓ ¹	✓
Éducation des électeurs													
Multilingue (Web)		✓ ¹			✓ ¹	✓ ¹	✓ ¹			✓	✓	✓ ¹	✓ ³
Multilingue (publicité ou médias traditionnels)		✓ ¹			✓ ¹	✓	✓			✓	✓	✓ ¹	✓
Agents de liaison										✓			✓
Jour d'élection													
Bulletins multilingues													
Aide multilingue aux bureaux de scrutin						✓			✓	✓	✓		
Embauche de personnel du scrutin						✓			✓	✓	✓		✓
Traducteurs/ accompagnateurs aux bureaux de vote	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

¹ Anglais et français seulement

² Exigence incontournable à Vancouver et en Colombie-Britannique

³ Accessible par le truchement du Ministry of Community Services de la Colombie-Britannique

Tableau 9 – Participation aux élections – Enquête internationale (élections nationales)

	C	ÉU	A ^{1,2}	NZ ²	RU ^{2,4}	B ^{1,2,3,4}	F ⁴	I ^{2,4}	AL ^{2,4}	PB ^{2,3,4}	DA ^{2,3,4}	S ^{2,3,4}
Droit de vote												
Citoyenneté nationale	✓	✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Exigence minimale en matière de résidence		✓	✓	✓	✓	✓			✓		✓	
Inscription sur la liste électorale												
Registre constamment mis à jour	✓		✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓
Recensement			✓		✓							
Inscription incombant à l'électeur	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Information – langues non nationales		✓	✓	✓	✓							✓
Éducation des électeurs												
Langues non nationales (Web)	✓	✓	✓	✓							✓E	✓
Langues non nationales (publicité et médias traditionnels)	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓		✓	✓
Agents de liaison	✓		✓	✓	✓							
Fonds – projets communautaires pilotes	✓				✓							✓
Jour d'élection												
Bulletins – langues non nationales		✓										✓
Aide dans des langues non nationales aux bureaux de scrutin							✓				✓	
Embauche de personnel du scrutin	✓		✓				✓				✓	
Traducteurs/ aide permise	✓	✓	✓	✓								

Légende : C = Canada; ÉU = Californie, New York, Floride; A= Australie; NZ = Nouvelle-Zélande; RU = Royaume-Uni; B = Belgique; F = France; I = Italie; AL = Allemagne; PB = Pays-Bas; DA = Danemark; S = Suède

E = anglais en plus de la langue du pays

¹ Vote obligatoire

² Inscription obligatoire

³ Les citoyens non européens ont le droit de voter aux élections municipales s'ils satisfont aux exigences en matière de résidence.

⁴ Les citoyens européens ont le droit de voter aux élections au Parlement européen et aux élections municipales dans les États membres où ils résident (en vertu des conditions qui s'appliquent aux ressortissants de leurs pays de résidence).

Sources

Bibliographie

- Abu-Laban, Y. « Challenging the Gendered Vertical Mosaic: Immigrants, Ethnic Minorities, Gender and Political Participation », *Citizen Politics: Research and Theory in Canadian Political Behaviour*, dir. : Joanna Everitt et Brenda O'Neill, Toronto, Oxford University Press, 2002, p. 268-282.
- Almond, G., et S. Verba. *The Civic Culture: Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, Boston et Toronto, Little Brown and Company, 1965.
- Australian Electoral Commission, *VITS Interpreter Call Statistics and Graphs*, février 2006.
- Black, J.H. « Immigrant Political Adaptation in Canada: Some Tentative Findings », *Canadian Journal of Political Science = Revue canadienne de science politique* 15, 1982, p. 3-27.
- . « Ethnic Minorities and Mass Politics in Canada: Some Observations in the Toronto Setting », *International Journal of Canadian Studies = Revue internationale d'études canadiennes* 3, 1991, p. 129-151.
- . « From Enumeration to the National Register of Electors: An Account and an Evaluation », *IRPP Choices* 9,7, volume de la série Strengthening Canadian Democracy, 2003.
- Blais, A., *et al.* « The Evolving Nature of Non Voting: Evidence from Canada », Étude, assemblée annuelle de la American Political Science Association, San Francisco, 2001.
- . *Anatomy of a Liberal Victory: Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, Peterborough, Ont., Broadview Press, 2002.
- Bloemraad, I. « Institutions, Ethnic Leaders, and the Political Incorporation of Immigrants: A comparison of Canada and the United States », *Host Societies and the Reception of Immigrants: Institutions, Markets and Policies*, dir. : Jeffrey Reitz, La Jolla, CA: Centre for Comparative Immigration Studies, University of California-San Diego, 2003, p. 361-395.
- Boyd, M. « Family and Personal Networks in International Migration: Recent Developments and New Agendas », *International Migration Review* 23, 3, 1989, p. 638-670.
- Brehm, J., et W. Rahn. « Individual Level Evidence for the Causes and Consequences of Social Capital », *American Journal of Political Science* 41, 3, 1997, p. 999-1023.

- Brown, S., et F. Bean. « Assimilation Models, Old and New: Explaining a Long-Term Process », Washington, D.C., Migration Policy Institute, 1^{er} octobre 2006. Sur Internet : www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?id=442.
- Castles, S., et M. Miller. *The Age of Migration*, Basingstoke, Macmillan, 1993.
- Chief Electoral Office (New Zealand). *EasyVote Pack*, New Zealand, Ministry of Justice, 2005.
- Chui, T., J. Curtis et R. Lambert. « Immigrant background and political participation: Examining generational patterns », *Canadian Journal of Sociology = Cahiers canadiens de sociologie* 16, 4, 1991, p. 375-397.
- Citoyenneté et Immigration Canada. *Faits et chiffres 2002*, [CD-ROM], 2003.
- City of Toronto, *By-Law No. 970-2005*, novembre 2005.
- Clark, W. *Immigrants and the American Dream: Remaking the Middle Class*, New York, Guildford Publications, Inc, 2003.
- Coleman, J.S. *Equality and Achievement in Education*, Boulder, Colo., Westview Press, 1990.
- Constantine, B. *November 19, 2005 Civic Election Education and Information Outreach End Report*, Vancouver, City of Vancouver, 2005.
- Courtney, J. *Elections*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2004.
- Directeur général des élections du Québec. « Je vote au Québec », Séance d'information sur le système politique et électoral du Québec, 2005.
- Dumont, J.C., et G. Lemaître. « Comptabilisation des immigrés et des expatriés dans les pays de l'OCDE : une nouvelle perspective », *Tendances des migrations internationales 2004*. Sur Internet : www.oecd.org/dataoecd/46/36/37965529.pdf, 2004.
- Elections BC. *2005 Provincial General Election Post Event Review – Action Plan*, Vancouver, 2005a.
- . *2005 Provincial General Election Post Event Review – Executive Summary*, Vancouver, 2005b.
- Élections Canada. « Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 38^e élection générale tenue le 28 juin 2004 ». Sur Internet : www.elections.ca/content.asp?section=gen&document=index&dir=rep/re2/sta2004&lang=f&textonly=false, 2004.
- . « Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 39^e élection générale du 23 janvier 2006 ». Sur Internet : www.elections.ca/content.asp?section=gen&dir=rep/re2/sta_2006&document=index&lang=f&textonly=false, 2006.

Élections Ontario. *Programme d'approche d'Élections Ontario : offrir de meilleurs services aux électeurs ayant des besoins spéciaux*, septembre 2003.

Electoral Commission. « Who can vote? » Sur Internet : www.electoralcommission.org.uk/templates/search/document.cfm/6144, mai 2005.

———. « Understanding electoral registration: the extent and nature of non-registration in Britain ». Sur Internet : www.electoralcommission.org.uk/templates/search/document.cfm/13545, septembre 2005.

———. « Election 2005: turnout ». Sur Internet : www.electoralcommission.org.uk/templates/search/document.cfm/13874, octobre 2005.

———. « Social Exclusion and Political Engagement ». Sur Internet : www.electoralcommission.org.uk/templates/search/document.cfm/14052, novembre 2005.

———. « New Citizens Voice – Marshalling the Rights of New Citizens. London: Electoral Commission ». Sur Internet : www.electoralcommission.org.uk/templates/search/document.cfm/14328, janvier 2006.

Electoral Council. *Elections in the Netherlands*, Den Haag: Netherlands Ministry of the Interior and Kingdom Relations, octobre 2005.

Étude électorale canadienne. Sur Internet : www.ces-ec.umontreal.ca/enquetes.html#2006, 2004.

Fennema, M., et J. Tillie. « Political Participation and Political Trust in Amsterdam: Civic communities and ethnic networks », *Journal of Ethnic and Migration Studies* 25, 4, 1999, p. 703-726.

Fournier, E., G. Butlin et P. Giles. « Inter-generational Change in the Education of Canadians », *Social Inequality in Canada: Patterns, Problems and Policies*, 3^e éd., dir. : J. Curtis, E. Grabb et N. Guppy, Scarborough, Ont., Prentice-Hall Allyn Bacon, 1999, p. 130-137.

Gidengil, E., *et al.* *Citizens*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2004.

Gill, B. *Final Report*, Victoria, Elections BC, 2005.

- Ginsborg, P. « Italian Political Culture in Historical Perspective », *Modern Italy* 1, 1995, p. 3-17.
- Gouvernement de la Belgique, *Belgisch Staatsblad/Moniteur Belge*, 3 mars 2006.
- Grant, Hugh, et Arthur Sweetman. « Introduction to Economic and Urban Issues in Canadian Immigration Policy », *Canadian Journal of Urban Research = Revue canadienne de recherche urbaine*, 13, 1, 2004, p. 1-45.
- Greeley, A. « Coleman Revisited: Religious Structures as a Source of Social Capital », *Beyond Tocqueville: Civil Society and the Social Capital Debate in Comparative Perspective*, dir. : B. Edwards, M. Foley et M. Diani, Hanovre et Londres, Tufts University, 2001, p. 235-242.
- Hall, M., L. McKeown et K. Roberts. *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 2001.
- Hamdani, H.A., K. Bhatti et N. Munawar. « Muslim Political Participation in Canada: From Marginalization to Empowerment », *Canadian Issues = Thèmes canadiens*, été 2005, p. 27-30.
- Hum, Derek, et Wayne Simpson. « Economic Integration of Immigrants to Canada: A Short Survey », *Canadian Journal of Urban Research = Revue canadienne de recherche urbaine*, 13, 1, 2004, p. 46-61.
- Jedwab, J. « Others' Languages and Voting in Canada: Recent Findings on Political Participation and Perception of Non-Official Language Groups », *Canadian Issues = Thèmes canadiens*, été 2005, p. 64-68.
- Kazemipur, A., et S. Halli. « Poverty Experiences of Immigrants: Some Reflections », *Canadian Issues = Thèmes canadiens*, avril 2003, p. 18-20.
- Lapp, M. « Ethnic Group Leaders and the Mobilization of Voter Turnout: Evidence from Five Montreal Communities », *Canadian Ethnic Studies = Études ethniques au Canada*, 31, 2, 1999, p. 17-42.
- Li, P. *The Chinese in Canada*, 2^e éd. Toronto, Oxford University Press, 1998.
- Long, J. Scott. *Regression Models for Categorical and Limited Dependent Variables*, Thousand Oaks, Londres, New Delhi, Sage Publications, 1997.
- Maxwell, R. « Integrated Yet Alienated: Ethnic Minority Political Participation in Britain and France », Étude, Conférence de POLIS, Paris, 17-18 juin 2005. Sur Internet : www.epsnet.org/2005/pps/Maxwell.pdf, 2005.

- Miller, A., et M. Wattenberg. « Politics and the Pulpit: Religiosity and the 1980 Elections », *Public Opinion Quarterly*, 48, 1984, p. 301-317.
- Nevitte, N., et al. *Unsteady State: The 1997 Canadian Federal Election*, Don Mills, Ont., Oxford University Press, 2000.
- Ornstein, M. *Ethno-Racial Inequality in the City of Toronto: An Analysis of the 1996 Census*, Toronto, Access and Equality Unit, City of Toronto, 2000.
- Pammett, J., et L. LeDuc. « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants », Ottawa, Élections Canada. Sur Internet : www.elections.ca/content.asp?section=loi&dir=tur/tud&document=index&lang=f&textonly=false, 2003.
- Parlement européen. « Le droit de vote et l'éligibilité ». Sur Internet : www.europarl.europa.eu/facts/2_4_0_fr.htm, 19 avril 2006.
- Pendakur, K., et R. Pendakur. « Colour my world: Have earnings gaps for Canadian-born ethnic minorities changed over time? », *Canadian Public Policy = Analyse de politiques* 28, 2002, p. 489-512.
- Picot, G. « The Deteriorating Economic Welfare of Canadian Immigrants », *Canadian Journal of Urban Research = Revue canadienne de recherche urbaine*, 13, 1, 2004, p. 25-45.
- Putnam, R. *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1993.
- Quo, F.Q. « Ethnic Origin and Political Attitudes: The Case of Orientals », *Canadian Ethnic Studies = Études ethniques au Canada*, 3, 1971, p. 119-139.
- Ramakrishnan, S.K., et T. Espenshade. « Immigrant Incorporation and Political Participation: Generational Status and Voting Behaviour in U.S. Elections », Étude, assemblée annuelle de la Population Association of America, Los Angeles, 2000.
- Richards, L., et B. Marshall. « Political Engagement Among Black and Minority Ethnic Communities: What We Know, What We Need to Know », Étude, colloque de l'Electoral Commission, Londres, R.-U., 2003.
- Ruddick, E. « Immigrant Economic Performance: A New Paradigm in a Changing Labour Market », *Canadian Issues = Thèmes canadiens*, avril 2003, p. 16-17.

- Simard, C. « Les minorités visibles et le système politique canadien », *Minorités visibles, communautés ethno-culturelles et politique canadienne : la question de l'accessibilité*, sous la direction de Kathy Megyery, vol. 7 de la Collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa, Toronto et Montréal, CRREFP/Dundurn, 1991.
- Statistique Canada. *Guide de l'utilisateur : Enquête sur la diversité ethnique*, Ottawa, Division de la statistique sociale, du logement et des familles, 2002.
- . *Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 2003.
- Stoks, A. *Parties Contesting the 2005 Election – Resource for Refugees*, Nouvelle-Zélande, Ministry of Justice, 2005.
- Togebly, L. « Migrants at the Polls: an analysis of immigrants and refugee participation in Danish local politics », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 25, 4, 1999, p. 665-685.
- Tossutti, L.S. « Does Voluntarism Encourage Young Newcomers to Participate in Politics? An Assessment of Individual and Group-Based Forms of Unpaid Service », *Canadian Ethnic Studies = Études ethniques au Canada*, 35, 3, 2003, p. 1-15.
- . « Electoral Participation and Canada's Changing Cultural Makeup », *Canadian Issues = Thèmes canadiens*, été 2005, p. 53-56.
- United States Department of Justice – Civil Rights Division, article 4 de la *Voting Rights Act*. Sur Internet : www.usdoj.gov/crt/voting/misc/sec_4.htm#sec4.
- U.S. Census Bureau. *Table 13. Reported Voting and Registration Among Native and Naturalized Citizens, by Race and Hispanic Origin, and Region of Birth: November 2004*. Sur Internet : www.census.gov/population/socdemo/voting/cps2004/tab13.xls, novembre 2004.
- van Heelsum, A. « The Relationship Between Political Participation and Civic Community of Migrants in the Netherlands », *Journal of International Migration and Integration = Revue de l'intégration et de la migration internationale*, 3, 2002, p. 179-200.
- Verba, S., et N. Nie. *Participation in America*, New York: Harper and Row, 1972.
- Waldruch, H. « Electoral Rights for Foreign Nationals: A comparative overview of regulations in 36 countries », Étude, Conférence sur les défis de l'immigration et de l'intégration dans l'Union européenne et en Australie, Sydney, Australie, 2003.

Wood, J.R. « A Visible Minority Votes: East Indian Electoral Behaviour in the Vancouver South Provincial and Federal Elections of 1979 », *Ethnicity, Power and Politics in Canada*, dir : J. Dahlie et T. Fernando, Toronto, Methuen, 1981, p. 177-201.

Wuthnow, R. « The Impact of Religious Involvement on Civic Life », *United We Serve: National Service and the Future of Citizenship*, dir. : E.J. Dionne Jr., K. Meltzer Dorgosz et E.R. Litan, Washington, D.C., Brookings University Press, 2003, p. 222-237.

Entrevues et pièces de correspondance personnelle

Janet Andrews, directrice, Elections and Registration Services, Ville de Toronto

Anne Birthe Pade, conseillère en matière d'élections, ministère de l'Intérieur et de la Santé, Danemark

Robert Brehm, directeur adjoint, Public Information, New York State Board of Elections

Wayne Green, directeur général des élections, Terre-Neuve-et-Labrador

Lisa Howse, Grants and Public Information Officer, Electoral Commission, Royaume-Uni.

Grete Kongsted, consultante spéciale, ministère de l'Intérieur et de la Santé, Danemark

Kristina Lemon, Commission électorale, Suède

Lorie McKee-Jeske, directeur, Election Operations and Communications, Elections Alberta

Raffaele Miele, fondateur et éditeur, magazine *Gli Stranieri*, Italie

Jennifer Porayko, gestionnaire des communications, Elections BC

Mieke Santermans, Centre des minorités flamandes, Belgique

Amy Stoks, Project Support Office, Chief Electoral Office, Ministry of Justice Tahu o te Ture, Nouvelle-Zélande

Marian Verbeek, Association des villes et municipalités flamandes, Belgique

Shauna Williamson, directrice, Education Programs for Indigenous People and New Citizens, Australian Electoral Commission

Pamela Young, Conseil électoral, Pays-Bas

Sites Web

Canada	
www.elections.ca	Élections Canada
www.elections.gov.nl.ca/elections	Elections Newfoundland and Labrador
www.gnb.ca/elections	Bureau du directeur général des élections, Nouveau-Brunswick
http://electionsnovascotia.ns.ca	Elections Nova Scotia
www.electionspei.ca	Elections Prince Edward Island
www.electionsquebec.qc.ca	Directeur général des élections du Québec
www.electionsontario.on.ca	Élections Ontario
www.electionsmanitoba.ca	Élections Manitoba
www.elections.sk.ca	Elections Saskatchewan
www.electionsalberta.ab.ca	Elections Alberta
www.elections.bc.ca	Elections BC
www.ville.montreal.qc.ca	Ville de Montréal
www.toronto.ca/elections	Ville de Toronto (Elections and Registry Services)
www.city.vancouver.bc.ca	Ville de Vancouver
www.mcaaws.gov.bc.ca	Ministry of Community Services, C.-B.
International	
www.epicproject.org	Réseau du savoir électoral ACE
www.aec.gov.au/	Australian Electoral Commission
www.elections.org.nz	Elections New Zealand
www.usdoj.gov/	United States Department of Justice
election.dos.state.fl.us	Florida Department of State Division of Elections
www.ss.ca.gov	California Secretary of State
www.euoparl.eu.int	Parlement européen
http://assembly.coe.int	Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe
www.electoralcommission.org.uk	Electoral Commission (Royaume-Uni)
www.interieur.gouv.fr/	Ministère de l'Intérieur (France)
www.bundestag.de/parlament/	Parlement national (Allemagne)
www.bundeswahlleiter.de	Bureau du directeur du scrutin (Allemagne)
www.tatsachen-ueber-deutschland.de	Allemagne – Faits et réalité
www.houseofrepresentatives.nl	Chambre des représentants (Pays-Bas)
www.ind.nl/nl/index.asp	Service d'immigration et de naturalisation (Pays-Bas)
www.rem.dk	Information pour les minorités ethniques (Danemark)
www.im.dk/	Ministère de l'Intérieur et de la Santé (Danemark)
www.sweden.gov.se	Gouvernement et bureaux gouvernementaux (Suède)
www.val.se	Administration électorale (Suède)
www.interno.it	Ministère de l'Intérieur (Italie)
www.cittadini.rai.it/cittadini	Cittadini

Annexe 1 – Tableau 7 – Information sur le modèle et le codage

Information sommaire
-2LL 1051340
Rapport des vraisemblances de Cox-Snell : ,115
Ajustement global : F = 4,03, p < ,001
N pondéré = 1 229 610

Variabes	Groupes de référence
Variable dépendante	
0	Non-participation à la dernière élection fédérale
1	Participation à la dernière élection fédérale
Variabes indépendantes	
Variabes sociodémographiques	
Âge	30 ans et plus
Sexe	Féminin
Niveau d'études	Inférieur aux études secondaires
Revenu personnel (annuel)	50 000 \$ ou plus
Langue	Langue de l'entrevue – autre que le français ou l'anglais
Situation familiale	Célibataire/séparé/divorcé/veuf
Résidence rurale	Résidence urbaine
Race	Autres minorités visibles que les Chinois, les Sud-Asiatiques et les Noirs
Ethnicité	Non européenne et européenne seulement ou non européenne, européenne, britannique, française et/ou canadienne/canadienne uniquement
Année d'immigration au Canada	De 1991 à nos jours
Liens religieux et familiaux	
Assistance régulière aux cérémonies du culte au cours des 12 mois précédents	Aucune pratique religieuse
Dévotions personnelles au cours des 12 mois précédents	Aucune pratique religieuse
Importance personnelle accordée à la religion Échelle de 1 à 5 : 1 = aucune importance; 5 = importance primordiale	
Fréquence des contacts avec les membres de la famille au Canada dans les 12 derniers mois	Aucun
Confiance envers les membres de la famille Échelle de 1 à 5 : 1 = aucune confiance; 5 = très grande confiance	

Variables	Groupes de référence
Expériences de vie et confiance sociale	
Satisfaction de vivre Échelle de 1 à 5 : 1 = aucune satisfaction; 5 = très grande satisfaction	
Les gens sont dignes de confiance.	On n'est jamais trop prudent.
Niveau de confiance envers les gens du voisinage Échelle de 1 à 5 : 1 = ne méritent aucune confiance; 5 = sont très dignes de confiance	
Niveau de confiance envers les collègues de travail ou d'études Échelle de 1 à 5 : 1 = ne méritent aucune confiance; 5 = sont très dignes de confiance	
Victime de discrimination ces cinq dernières années (pour des raisons liées à l'ethnicité, à la religion, à la couleur de la peau, à la culture, à la race, à la langue ou à l'accent)	Oui
Attachement territorial	
Attachement au Canada	Faible sentiment d'attachement

Annexe 2 – Probabilité d'exercice du droit de vote à l'élection fédérale de 2004

Facteurs (groupes de référence)	B (s.e)	Rapport de cotes
Sociodémographie		
Région (Canada atlantique)		
Québec	,86(1,25)	2,38
Ontario	,07(,75)	1,08
Ouest	,58(,76)	1,79
Langue anglaise (langue française)	-,87(1,18)	0,42
Homme (femme)	,77(,46)	2,16
18 à 29 ans (30 ans et plus)	1,14(,77)	3,14
Marié/en union de fait (divorcé/séparé/veuf/jamais marié)	,89(,47)	2,45
Études postsecondaires (études secondaires ou moins)	,56(,46)	1,76
Occupe un emploi rémunéré (n'occupe pas un emploi rémunéré)	,19(,47)	1,21
Né au Canada (né à l'étranger)	,10(,73)	1,10
Origine ethnique (canadienne/australienne/néo-zélandaise/américaine)		
Acadienne/québécoise/canadienne-française/francophone	-,89(,90)	0,41
Inuite/métisse/autochtone	-3,61(1,30)**	0,03
Européenne, y compris juive/hébraïque	,50(,53)	1,65
Non européenne, y compris israélite	,68(,94)	1,98
Revenu du ménage (39 999 \$ ou moins)		
De 40 000 \$ à 69 999 \$,80(,61)	2,23
70 000 \$ ou plus	,40(,59)	1,50
Intérêt et efficacité politiques		
Indice d'intérêt politique	,41(,12)***	1,51
Discussion au sujet de la vie politique (fréquente/épisode) dans sa jeunesse (presque jamais/jamais)	,13(,44)	1,14
Indice d'efficacité politique	-1,00(,44)*	0,37
L'équipe au pouvoir peut faire toute la différence	-,25(,22)	0,78
Le vote peut faire une grosse différence	,45(,20)*	1,58
Attitudes au sujet des partis politiques et des politiciens		
Indice – contact avec un parti politique	,48(,25)	1,62
Évaluations des politiciens (échelle de 0 à 100)	,00(,01)	1,00
Liens avec un parti en particulier (aucun)	,39(,47)	1,48
Préférence pour un candidat local (non)	,35(,46)	1,42
Comportement et attitudes civiques		
Indice de participation aux associations bénévoles	,11(,15)	1,12
Indice d'action politique	-,51(,59)	0,60
Approuve fortement/un peu le principe du devoir de voter du citoyen (désapprouve fortement/un peu)	2,35(,70)***	10,51

Facteurs (groupes de référence)	B (s.e)	Rapport de cotes
A communiqué avec un député (non)	,04(,52)	1,04
A été membre d'un parti (non)	-,61(,62)	0,54
A fait partie d'un groupe d'intérêt (non)	2,01(,96)*	7,48
On lisait des quotidiens à la maison dans sa jeunesse (non)	,06(,49)	1,07
A suivi des cours de formation civique au secondaire (non)	,46(,49)	1,59
Constante	-2,07(2,23)	

* p < ,05

** p < ,01

*** coefficient significatif à p < ,001

Note : Estimations par régression logistique non normalisées (les écarts-types figurent entre parenthèses).

Source : Étude électorale canadienne 2004 (après pondération). Voir l'annexe 3 (information sur les modèles et sur le codage des variables).

Annexe 3 – Probabilité de participation à l'élection fédérale de 2004 : Information sur le modèle et le codage

Les tranches de variables ont été inscrites dans l'ordre suivant : facteurs sociodémographiques, intérêt politique, efficacité politique, attitudes à l'égard des partis politiques et des politiciens, comportement et attitudes civiques. L'annexe 2 ne présente que le modèle final, après que toutes les tranches ont été prises en considération.

Modèle log. (probabilité et mesures de l'adéquation statistique)
-2LL 190,07
Valeur p du modèle : ,000
Pourcentage (correctement classé) : 94,5
Cox et Snell, R au carré = ,13
Nagelkerke, R au carré = ,38
Modèle N (pondéré) = 675

Variables	Groupes de référence
Démographiques	
Province	Canada atlantique
Langue de l'entrevue	Français
Sexe	Féminin
Âge	30 ans et plus
Situation familiale	Divorcé/séparé/veuf/jamais marié
Études	Secondaires ou moins
Situation professionnelle	Retraité/chômeur/étudiant/aidant naturel/personne handicapée
Pays de naissance	Né à l'étranger
Groupe ethnique	Canadien/Australien/Néo-Zélandais/Américain
Revenu du ménage	39 999 \$ ou moins
Intérêt et efficacité politiques	
Indice d'intérêt politique (indice additif à cinq volets) : Dans quelle mesure avez-vous suivi les élections à la télé? (pesb1) + à la radio? (pesb2) + dans les journaux? (pesb3) + Dans quelle mesure vous êtes-vous intéressé aux élections fédérales en général? (pesb5) + Quel intérêt manifestez-vous pour la vie politique en général? (cpsa6). Éléments codés de telle sorte que les indices les plus élevés correspondent aux plus hauts niveaux d'intérêt. Les cotes ont été ajustées pour tenir compte des valeurs manquantes Indice Alpha de Cronbach = ,80	

Variables	Groupes de référence
Discussion sur la vie politique dans sa jeunesse	Jamais
Certaines personnes pensent que la personnalité des gens au pouvoir peut faire une grosse différence. Échelle de 1 à 5 : 1 = aucune différence; 5 = peut faire une grande différence.	
Pour certains, le vote pour un candidat donné fait une grosse différence. Échelle de 1 à 5 : 1 = aucune différence; 5 = peut faire une grosse différence	
Indice d'efficacité politique (indice additif à trois volets) : mbse5 (Les élus perdent rapidement les gens de vue) + mbse11 (les gens comme moi n'ont rien à dire sur ce que fait le gouvernement) + mbsg11 (quelquefois, la vie politique semble compliquée) Éléments codés de telle sorte que les cotes les plus élevées correspondent aux niveaux d'efficacité politique les plus élevés. Les cotes ont été ajustées pour tenir compte des valeurs manquantes. Indice Alpha de Cronbach = ,40	
Partis et politiciens	
Indice – contact avec un parti politique (indice additif à trois volets) : Pendant la campagne, des responsables d'un parti politique vous ont-ils approché en personne? (pes_co_a) + au téléphone? (pes_co_b) + par courrier? (pes_co_c) Éléments codés de telle sorte que les cotes les plus élevées correspondent au plus grand nombre de contacts avec des partis politiques. Les cotes ont été ajustées pour tenir compte des valeurs manquantes. Indice Alpha de Cronbach = ,47	
Évaluations des politiciens : Échelle de 0 à 100 où 100 = drôlement apprécié	
Appréciez-vous un candidat plus qu'un autre?	Non
Estimez-vous être plus proche d'un parti politique donné?	Non
Comportement et attitudes civiques	
Il est du devoir de chaque citoyen de voter aux élections.	Désapprouve fortement/désapprouve
Avez-vous déjà communiqué avec un député?	Non
Avez-vous déjà fait partie d'un groupe d'intérêt?	Non
Dans votre jeunesse, aviez-vous accès à des quotidiens à la maison?	Non

Variables	Groupes de référence
<p>Au secondaire, avez-vous suivi des cours de formation civique?</p>	<p>Non</p>
<p>Indice d'action politique (indice additif à cinq volets) :</p> <p>Actions politiques à la portée des gens : pétition (mbsj2a) + boycott (mbsj2b) + manifestation licite (mbsj2c) + grève illégale (msbsj2d) + occupation d'un immeuble ou d'une usine (mbsj2e). Un point aux gens qui ont pris part à une activité; aucun point à ceux qui ont répondu qu'ils ne le feraient jamais ou qu'ils pourraient le faire.</p> <p>Les cotes plus élevées correspondent à une activité politique plus poussée; les points ont été ajustés pour tenir compte des valeurs manquantes.</p> <p>Indice Alpha de Cronbach = ,72</p>	
<p>Indice de participation à une association bénévole (indice de participation active à onze volets) :</p> <p>On a attribué un point pour la participation active dans chacune des associations bénévoles suivantes : mbaj1a (services communautaires) + mbaj1b (association de gens d'affaires) + mbaj1c (association professionnelle) + mbaj1d (groupe environnemental) + mbaj1e (organisation féminine) + mbaj1f (syndicat) + mbaj1g (association ethnique) + mbaj1h (association sportive) + mbaj1i (organisme religieux) + mbaj1j (groupe de parents) + mbaj1k (autre).</p> <p>Les cotes plus élevées correspondent à une participation plus importante au niveau des associations; les points ont été ajustés pour tenir compte des valeurs manquantes.</p> <p>Indice Alpha de Cronbach = ,47</p>	